

NATIONS



UNIES

**Rapport annuel du Directeur
de l'Office de secours et de travaux
des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine
dans le Proche-Orient**

1er juillet 1960—30 juin 1961

ASSEMBLEE GENERALE

DOCUMENTS OFFICIELS : SEIZIEME SESSION

SUPPLEMENT No 14 (A/4861)

NEW YORK

NATIONS UNIES

**RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR
DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX
DES NATIONS UNIES
POUR LES REFUGIES DE PALESTINE
DANS LE PROCHE-ORIENT**

1er juillet 1960 – 30 juin 1961



ASSEMBLEE GENERALE

DOCUMENTS OFFICIELS : SEIZIEME SESSION

SUPPLEMENT No 14 (A/4861)

New York, 1961

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<i>Pages</i>
Lettre d'envoi	iv
Lettre du Président de la Commission consultative de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	v
INTRODUCTION	1
PREMIÈRE PARTIE. — RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE L'OFFICE (1er JUILLET 1960-30 JUIN 1961)	6
<i>Annexe à la première partie:</i>	
<i>Tableaux 1 à 5.</i> — Statistiques relatives aux réfugiés et aux camps.....	15
<i>Tableaux 6 à 8.</i> — Rations de base et alimentation d'appoint.....	18
<i>Tableaux 9 à 11.</i> — Statistiques relatives à la santé et à l'hygiène publique..	19
<i>Tableaux 12 à 16.</i> — Enseignement général et bourses d'études supérieures..	21
<i>Tableau 17.</i> — Formation professionnelle.....	24
<i>Tableaux 18 à 21.</i> — Questions financières.....	24
<i>Tableaux 22 à 25.</i> — Services sociaux.....	30
<i>Tableau 26.</i> — Personnel de l'Office.....	31
DEUXIÈME PARTIE. — BUDGET POUR L'ANNÉE CIVILE 1962.....	32
APPENDICE. — Carte de la région d'activité de l'UNRWA (hors-texte à la fin du volume).	

LETTRE D'ENVOI

Beyrouth (Liban),
le 26 août 1961

Monsieur le Président,

Conformément à la demande énoncée au paragraphe 21 de la résolution 302 (IV) du 8 décembre 1949 et au paragraphe 8 de la résolution 1315 (XIII) du 12 décembre 1958, j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le rapport annuel ci-joint, relatif aux activités de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, durant la période du 1er juillet 1960 au 30 juin 1961. La Commission consultative de l'Office a étudié ce rapport et exprimé ses vues dans la lettre dont vous trouverez copie ci-joint.

Je tiens à préciser que les vues qui sont exprimées dans l'introduction du rapport sont les miennes propres; il ne faut pas considérer que les gouvernements représentés à la Commission consultative partagent nécessairement toutes les vues que j'ai exprimées.

Le rapport se divise en trois parties principales:

Dans mon *introduction*, je me suis efforcé d'apprécier la situation actuelle des réfugiés de Palestine et la nécessité de continuer à leur assurer une assistance internationale en fonction de certains facteurs dont il conviendrait de tenir compte, à mon avis, dans toute étude générale du problème;

Dans la *première partie*, on trouvera un exposé des travaux de l'Office pendant la période de 12 mois se terminant le 30 juin 1961 et, en annexe, 26 tableaux statistiques relatifs aux différents services;

La *deuxième partie* traite du budget de l'Office pour l'exercice 1962, aux fins d'examen par l'Assemblée générale lors de sa seizième session.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Le Directeur,
(Signé) John H. DAVIS

Monsieur le Président de l'Assemblée générale,
Organisation des Nations Unies,
New York.

**LETTRE DU PRESIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE
L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES
POUR LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT**

25 août 1961

Monsieur le Directeur,

Lors de sa séance du 17 août 1961, la Commission consultative de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a soigneusement étudié le rapport annuel que vous adressez à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies à l'occasion de sa seizième session.

De l'avis de la Commission consultative, votre rapport constitue un exposé précis de l'activité de l'Office durant la période du 1er juillet 1960 au 30 juin 1961. Ce document rend compte, d'autre part, de l'état d'avancement du programme triennal soumis par vous à l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa quinzième session.

Votre projet de budget pour l'année civile 1962 fournit des précisions sur les dépenses nouvelles résultant de l'exécution de ce programme ainsi que de l'augmentation inévitable du coût des services d'assistance et d'enseignement. Il fait apparaître la nécessité d'un accroissement important des contributions des gouvernements pour le reste de la période de prorogation du mandat si le programme triennal de l'Office doit être mené à bien sur les bases prévues. La Commission consultative estime donc qu'il est de la plus grande importance que l'attention de l'Assemblée générale soit dûment attirée sur la situation financière délicate dans laquelle se trouve l'Office, et notamment sur l'amenuisement préoccupant du fonds de roulement. Toutefois, les membres de la Commission consultative, au cours de la discussion de cette section du rapport, ont réservé la position de leurs gouvernements respectifs.

Tous mes collègues se joignent à moi pour vous remercier vivement des efforts que vous avez déployés dans l'élaboration de votre rapport.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, les assurances de ma très haute considération.

Le Président de la Commission consultative,
(Signé) LOUIS PANNIER

Monsieur John H. Davis,
Directeur de l'Office de secours
et de travaux des Nations Unies.

INTRODUCTION

1. Dans le présent rapport relatif à la période du 1er juillet 1960 au 30 juin 1961, le Directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient s'est efforcé : a) d'étudier la situation actuelle des réfugiés; b) de faire un bref exposé des activités de l'Office durant l'année écoulée et de fournir notamment un rapport intérimaire sur l'exécution du programme triennal d'aide à la jeunesse réfugiée; c) de présenter un budget pour l'année 1962.

DONNÉES HISTORIQUES

2. Voilà plus de 11 ans que l'Office est à l'œuvre; c'est en décembre 1949, en effet, que l'Assemblée générale lui a confié sa mission, et il est entré en activité en mai 1950¹.

Comme son titre l'indique, il avait été investi d'un double mandat: soulager les souffrances des réfugiés en leur apportant des secours et leur procurer des emplois en organisant des programmes de *grands travaux*. Or, on constate qu'en fait l'Office a dû consacrer la plus grande partie de ses efforts et de ses ressources aux secours puisqu'en attendant le règlement du problème, il fallait bien donner aux réfugiés la nourriture, le logement et les soins médicaux. Cependant, l'œuvre de reclassement des réfugiés de Palestine s'est révélée beaucoup plus difficile et de bien plus longue haleine qu'on ne l'avait prévu tout d'abord. D'une part, en effet, le principe des projets de "travaux" tendant à réintégrer directement les réfugiés a été inacceptable à ces derniers qui aspirent avant tout au rapatriement, aux peuples arabes en général et, par voie de conséquence, à leurs gouvernements; ceux-ci considèrent en effet que les projets de réinstallation vont à l'encontre des dispositions du paragraphe 11 de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale concernant le droit des réfugiés au rapatriement ou à l'indemnisation. D'autre part, il a fallu compter avec les sérieux obstacles d'ordre économique et social qui s'opposent de par la nature même des choses à l'application à des fins productives de la capacité de travail de plus d'un million de per-

sonnes déplacées dans les pays de refuge — pays qui ne possèdent eux-mêmes que de maigres ressources naturelles et pour lesquels assurer les moyens d'existence à leurs populations sans cesse plus nombreuses pose déjà de sérieux problèmes.

3. Cependant, depuis 1948, la quasi-totalité des réfugiés adultes en possession d'un métier pour lequel il y a demande dans le monde arabe ont obtenu rapidement un emploi qui leur permet depuis lors de vivre et de faire vivre leurs familles. En outre, presque tous les jeunes qui dans l'intervalle ont reçu une formation professionnelle (leur nombre ne s'élève malheureusement qu'à 3 000 environ) peuvent maintenant subvenir à leurs besoins.

4. La population adulte tombée à la charge de l'UNRWA était composée, pour plus de 70 pour 100, de paysans, de boutiquiers, de manœuvres, de bergers ainsi que de vieillards et de malades. La plupart des régions où ils affluèrent ne se trouvaient déjà que trop pourvues d'agriculteurs, de petits commerçants et de travailleurs non qualifiés. Les familles qui avaient vécu de l'agriculture ou d'activités rurales connexes, et qui représentaient plus des deux tiers des réfugiés assistés par l'Office, posèrent à celui-ci un problème particulièrement grave. Or, pour leur malheur, il s'est trouvé que les pays d'accueil comptaient déjà nombre de citoyens désireux de s'adonner aux travaux des champs et pourtant dépourvus de terres, car leur population rurale augmente depuis des années à un rythme plusieurs fois supérieur à celui que justifieraient la relève des paysans âgés et la mise en valeur des terres nouvellement défrichées.

5. Peu à peu, au fur et à mesure qu'un nombre croissant d'adolescents parvenaient chaque année à l'âge d'homme, le problème qui se posait pour les adultes est devenu celui de ces jeunes gens. Si l'on trace à 18 ans la ligne de partage entre les adultes et les enfants, ces derniers constituent aujourd'hui à peu près la moitié de la population réfugiée immatriculée, qui compte plus d'un million de personnes. Quant aux quelque 500 000 adultes à la charge de l'Office, trois sur cinq d'entre eux ont atteint l'âge de 18 ans alors qu'ils se trouvaient

¹ On trouvera un historique de l'Office et un exposé détaillé de sa mission et de ses travaux jusqu'au 1er juillet 1959 dans les rapports annuels et autres documents de l'ONU énumérés ci-après:

A. — Rapport définitif de la Mission économique d'étude des Nations Unies pour le Moyen-Orient (28 décembre 1949) [A/AC.25/6, 1ère et 2ème parties].

B. — Rapport du Secrétaire général sur l'aide aux réfugiés de Palestine: *Documents officiels de l'Assemblée générale, quatrième session, Commission politique spéciale, Annexes*, vol. II, p. 14 (A/1060).

C. — Rapports du Directeur de l'Office et rapports spéciaux du Directeur et de la Commission consultative à l'Assemblée générale:

a) *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquième session, Supplément No 19* (A/1451/Rev.1);

b) *Ibid.*, sixième session, *Suppléments Nos 16 et 16A* (A/1905 et Add.1);

c) *Ibid.*, septième session, *Suppléments Nos 13 et 13A* (A/2171 et Add.1);

d) *Ibid.*, huitième session, *Suppléments Nos 12 et 12A* (A/2470 et Add.1);

e) *Ibid.*, neuvième session, *Suppléments Nos 17 et 17A* (A/2717 et Add.1);

f) *Ibid.*, dixième session, *Suppléments Nos 15, 15A et 15B* (A/2978 et Add.1);

g) *Ibid.*, onzième session, *Suppléments Nos 14 et 14A* (A/3212 et Add.1);

h) *Ibid.*, douzième session, *Supplément No 14* (A/3686 et A/3735);

i) *Ibid.*, treizième session, *Supplément No 14* (A/3931 et A/3948);

j) *Ibid.*, quatorzième session, *Supplément No 14* (A/4213);

k) *Ibid.*, quinzième session, *Supplément No 14* (A/4478).

D. — Résolutions de l'Assemblée générale: 194 (III) du 11 décembre 1948; 212 (III) du 19 novembre 1948; 302 (IV) du 8 décembre 1949; 393 (V) du 2 décembre 1950; 513 (VI) du 26 janvier 1952; 614 (VI.1) du 6 novembre 1952; 720 (VIII) du 27 novembre 1953; 818 (IX) du 4 décembre 1954; 916 (X) du 3 décembre 1955; 1018 (XI) du 28 février 1957; 1191 (XII) du 12 décembre 1957; 1315 (XIII) du 12 décembre 1958; 1456 (XIV) du 9 décembre 1959; 1604 (XV) du 21 avril 1961.

déjà en exil. Pour la plupart, ils savent lire et écrire mieux que leurs parents, mais ils sont moins aptes à gagner leur vie car ils n'ont généralement pas reçu l'apprentissage ni l'instruction technique qui leur auraient donné un métier. Chaque année, quelque 30 000 des enfants immatriculés arrivent à l'âge adulte et, parallèlement, 30 000 à 35 000 nouveau-nés viennent grossir les rangs de la population infantile.

6. Il y a un fait particulièrement grave : selon toute probabilité, la plupart de ces 150 000 jeunes gens environ qui ont grandi en exil depuis 1948 ont manqué pour toujours l'occasion d'apprendre un métier. Il est fort douteux en effet qu'au cours des 10 ou 20 prochaines années, les écoles techniques et professionnelles comptent un nombre suffisant de places disponibles pour accueillir tous ceux qui voudront y entrer ; dans la concurrence à laquelle ces réfugiés se heurteront de la part l'hommes plus jeunes, plus adaptables et encore plus nombreux, ils ne seront pas en mesure d'obtenir leur admission ; non qu'à leur âge ils soient devenus incapables d'apprendre ou que certains parmi les plus doués ne puissent acquérir une qualification technique sans fréquenter une école professionnelle, mais les possibilités de formation et d'apprentissage étant peu nombreuses, leurs chances seront minces de prendre le pas sur leurs cadets. Si cette prévision se vérifie, ils représenteront alors une charge bien plus qu'un atout pour le pays, quel qu'il soit, où ils se trouveront résider.

7. Dans le même ordre d'idées, un facteur qui a eu pour effet de maintenir les réfugiés des camps et des villages, jeunes et vieux, dans le désespoir a été le rythme assez lent auquel s'est développé le marché de l'emploi du Moyen-Orient au cours de ces 13 dernières années. C'est à peine si, durant toute la période considérée et dans l'ensemble de la région, l'élargissement des débouchés a pu répondre à l'augmentation du nombre des travailleurs autochtones, sans même parler des réfugiés (cette pression de l'offre de main-d'œuvre, bien entendu, n'est pas l'apanage du Moyen-Orient ; elle se manifeste au contraire dans la plupart des pays qui s'efforcent d'accéder à un niveau économique plus élevé). En outre, les emplois nouvellement créés présentent de plus en plus souvent un caractère technique ou semi-technique auxquels la plupart des réfugiés adultes n'étaient pas préparés et pour lesquels ils n'ont eu guère l'occasion depuis lors d'acquérir la formation voulue. Dans n'importe quel pays où la pression de l'offre de main-d'œuvre se fait fortement sentir sur le marché du travail, il serait illogique d'espérer que les autorités et les employeurs adopteront une politique d'embauche donnant aux réfugiés la préférence sur les travailleurs autochtones.

8. Un facteur a tout particulièrement affecté jusqu'à présent le rythme du développement de l'emploi, et continuera dans l'avenir à exercer une influence déterminante à cet égard : le rapport entre les ressources et la population. Dans les pays d'accueil, les ressources connues et pouvant aisément être mises en exploitation ont des limites précises. Lorsqu'on envisage de mettre en train des projets visant à la réinstallation des réfugiés dans ces pays, il faut donc, en bonne raison, examiner tout d'abord la mesure dans laquelle ceux-ci seront capables, au cours des prochaines décennies, de réorber leur accroissement démographique propre. A cet égard, le Directeur de l'UNRWA a déclaré dans le rapport qu'il a adressé à l'Assemblée générale lors de sa quinzième session qu'à moins de recourir à des investissements non rentables, "il faut donc se rendre à l'évidence : dans les

régions où ils résident actuellement, la plupart des réfugiés . . . n'ont à peu près aucune chance de trouver un emploi rémunérateur qui leur permette vraiment de subvenir à leurs besoins. Il s'ensuit que, s'ils doivent un jour gagner leur vie, il leur faudra traverser une frontière internationale, dans une direction ou dans une autre". Rien depuis l'an dernier n'a amené le Directeur à réviser ce jugement.

9. Comme on l'a déjà signalé, certaines forces politiques ont constitué également un obstacle non négligeable au règlement du problème des réfugiés de Palestine. Leur action et les prises de position qui s'en sont suivies ne faisaient guère que manifester et renforcer les sentiments profonds de la population arabe. Depuis 13 ans, le sort des réfugiés de Palestine est de vivre dans l'amertume, l'angoisse du lendemain, l'espoir frustré et la misère ; depuis 13 ans, ils se trouvent dans la fausse position de vivre de la charité internationale, et le plus souvent contraints et forcés à l'oisiveté. Mais il y a plus grave encore que les privations matérielles (car, enfin, l'assistance octroyée par l'Office, depuis 11 ans qu'il est à l'œuvre, représente en moyenne moins de 30 dollars par personne et par an) : il y a aussi cette atteinte à la fierté qui va de pair avec l'impossibilité de subvenir à ses propres besoins. Une telle expérience ne saurait manquer de laisser des traces ni de porter profondément atteinte à la personnalité de chaque individu. Il n'y a donc pas lieu d'être surpris si les réfugiés manifestent l'amertume et le ressentiment que leur inspire la perte de leurs foyers et de leur patrie, s'ils ne cessent de réclamer leur retour et de grands cris ; il est inévitable également que leurs réclamations aient une résonance dans les milieux politiques. Comment s'étonner alors que les réfugiés excipent de leur droit de choisir entre le rapatriement et l'indemnisation, tels qu'ils leur sont offerts par les Nations Unies aux termes du paragraphe 11 de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale — droit qu'il ne leur a pas été donné d'exercer jusqu'à présent ?

10. D'une manière générale, les Arabes partagent les sentiments des réfugiés en ce qui concerne le problème palestinien. Ils ont vu, eux aussi, ce problème de près — d'autant plus que les réfugiés vivent parmi eux. Là encore l'amertume et le ressentiment constituent des facteurs non négligeables. En fait, il est difficile d'opérer une distinction entre les réfugiés qui depuis 13 ans ont trouvé un emploi leur permettant de subvenir à leurs besoins, ceux qui sont demeurés sans travail dans les camps et les villages, et les Arabes qui ne sont pas réfugiés. On ne constate guère, non plus, de différence entre l'attitude des réfugiés âgés et celle de la génération montante.

11. L'examen des divers facteurs d'ordre tant politique qu'économique et social qui, depuis 13 ans, influent sur cette question ne laisse guère subsister de doute sur les raisons pour lesquelles ces malheureux demeurent des réfugiés. Même si, par bonheur, une solution politique satisfaisante était prochainement découverte, il faudrait alors compter plusieurs années avant que soient réglées les questions complexes qui se posent dans les domaines économique et social.

12. Si l'on considère l'ensemble des difficultés auxquelles doivent faire face les gouvernements des pays d'accueil en raison non seulement de la présence de la population réfugiée sur leur territoire, mais aussi de la lutte qu'ils mènent pour leur développement économique et social, on ne saurait envisager sans scepticisme tout postulat selon lequel ce serait à eux qu'incom-

berait principalement, à l'avenir, la tâche de résoudre le problème des réfugiés.

LE PROGRAMME TRIENNAL DE L'OFFICE

13. Le fait le plus saillant dont il faudra désormais tenir compte pour traiter la question des réfugiés de Palestine semble être le suivant: ce problème ne cesse de gagner en ampleur et en complexité. En ampleur, parce que l'augmentation nette des immatriculations est de 30 000 à 35 000 environ par an; en complexité, parce que 30 000 nouveaux adultes viennent chaque année grossir les rangs de ceux qui, dans une large mesure, sont inemployables aussi bien qu'inemployés.

14. Tenant compte de ces données, le Directeur de l'UNRWA, dans son rapport à l'Assemblée générale lors de sa quinzième session, a recommandé que, pendant la présente période de prorogation du mandat de l'Office (du 1er juillet 1960 au 30 juin 1963), celui-ci maintienne approximativement au niveau de 1960 les services d'assistance assurés à chaque réfugié (même s'il s'agit seulement d'un minimum lui permettant tout juste de subsister), afin de pouvoir étendre son aide à ceux qui parviennent à l'âge adulte en leur donnant la possibilité de développer leurs aptitudes innées. C'est dans le cadre de cette action d'un caractère plus constructif que le Directeur a proposé pour la période en question:

a) D'élargir le programme d'enseignement technique afin de former chaque année quelque 2 000 diplômés au lieu de 300 en 1960;

b) De porter de 90 à 180 le nombre annuel des bourses universitaires;

c) D'améliorer les programmes d'enseignement primaire et secondaire en vue de favoriser la réalisation des points a et b, et de les harmoniser avec l'évolution de l'enseignement dans les pays d'accueil;

d) De poursuivre la réalisation d'un modeste programme de prêts et de subventions afin de permettre à des réfugiés qualifiés d'utiliser à des fins productives, dans des entreprises créées par eux, les connaissances techniques qu'ils ont acquises.

15. Ces recommandations sont conformes à la directive de l'Assemblée générale énoncée au paragraphe 6 de sa résolution 1456 (XIV), en date du 9 décembre 1959, aux termes de laquelle elle invitait l'Office "à poursuivre l'exécution de son programme de secours aux réfugiés et, dans la mesure où cela est financièrement possible, à étendre ses programmes d'indépendance économique et de formation professionnelle".

16. La réalisation du plan triennal se poursuit conformément au calendrier. En ce qui concerne la formation professionnelle, on a même gagné quelque avance sur les dates fixées, car pour des raisons d'économie, la seconde phase des travaux (qui consiste à doubler la capacité des écoles) est maintenant conduite de pair avec la première (construction de nouveaux établissements). Les secours et les services d'enseignement sont maintenus comme prévu; on a apporté quelques petites améliorations dans l'enseignement et quelque peu augmenté le nombre des bourses universitaires, et un modeste programme de prêts et de subventions est en voie d'élaboration.

17. Cependant, le financement du programme continue de poser un grave problème. Dans le rapport qu'il a présenté l'année dernière, le Directeur estimait que l'exécution du plan triennal appellerait une dépense

supplémentaire de 16 200 000 dollars par rapport au montant total des dépenses pour 1960: 8 100 000 dollars pour les secours et l'enseignement de base et 8 100 000 dollars pour le programme élargi d'aide aux jeunes réfugiés. Le Directeur ajoutait que, sur les 16 200 000 dollars nécessaires à cette fin, il s'efforcerait d'obtenir au moins 4 millions de dollars de sources extra-budgétaires — et cela principalement dans le cadre de l'Année mondiale du réfugié —, le reste, soit 12 millions de dollars environ, devant être couvert par un accroissement des contributions ordinaires des gouvernements.

18. Le Directeur est heureux de pouvoir informer l'Assemblée générale qu'au 30 juin 1961, le montant des contributions extra-budgétaires versées ou formellement annoncées s'élevait à 4 400 000 dollars. Naturellement, ces contributions se présentent sous la forme d'un versement non renouvelable et, dans la plupart des cas, le donateur les a destinées au développement de la formation professionnelle, à des bourses d'enseignement supérieur ou au programme de prêts et subventions. Comme il était prévu, en raison des délais inhérents à la procédure d'affectation des crédits des différents Etats, l'Office n'a reçu à titre de contributions supplémentaires de la part des contributeurs habituels que des sommes très limitées durant l'exercice financier 1961. Ceci implique que cette année l'Office ne dispose d'à peu près aucun crédit supplémentaire pour faire face à l'augmentation du coût des secours ou pour développer et améliorer l'enseignement de base. Il s'est donc trouvé dans l'obligation d'opérer des prélèvements sur son fonds de roulement, déjà bien réduit, afin de couvrir ce déficit en 1961.

19. Certains contributeurs ont demandé, pour le cas où ils augmenteraient leurs contributions habituelles, s'il y aurait un inconvénient à spécifier que leurs dons supplémentaires seront exclusivement affectés au développement de la formation professionnelle. Dans certaines limites, évidemment, cette condition ne devrait pas soulever de difficulté sérieuse, mais la généralisation d'une telle pratique aurait des conséquences extrêmement préjudiciables. Lorsque c'est de survivre qu'il s'agit, il va de soi que l'alimentation, les services de santé et le logement sont plus importants pour les réfugiés que n'importe quelle sorte d'éducation, de prêts ou de subventions. De même, pour le bien de l'ensemble des réfugiés, priorité doit être donnée à l'instruction de base des nouveaux élèves qui viennent chaque année grossir les rangs de la population scolaire, plutôt qu'à des projets d'amélioration et de développement, dont la nécessité se fait pourtant durement sentir dans les domaines de l'enseignement et de la formation professionnelle — même si l'élévation du niveau de l'instruction générale est essentielle au succès de tout le programme de formation professionnelle. C'est pourquoi dans le cadre du plan triennal, l'ordre d'urgence a été fixé de la façon suivante:

	<i>Dollars</i>
1. Extension des secours en vue de faire face à l'accroissement démographique	4 400 000
2. Extension (en les maintenant à leur niveau actuel) des services d'enseignement, en vue de faire face à l'accroissement démographique....	3 700 000
	<hr/>
Total partiel	8 100 000
3. Amélioration de l'enseignement général.....	2 500 000
4. Développement de la formation professionnelle	4 600 000
5. Augmentation du nombre des bourses d'enseignement supérieur	500 000

	<i>Dollars</i>
6. Prêts et subventions en vue de l'accession à l'indépendance économique	500 000
Total partiel	8 100 000
TOTAL	16 200 000

20. Comme on l'a dit plus haut, en 1961, l'Office est allé résolument de l'avant dans la mise en œuvre du point 4 ci-dessus et, dans une moindre mesure, dans l'application des points 5 et 6 et cela en dépit de l'absence presque complète de contributions pour les points 1, 2 et 3; pour ce faire, il a utilisé les 4 400 000 dollars de contributions extra-budgétaires qu'il avait reçus. S'il a pris ces mesures, c'est que, de l'avis du Directeur, la nécessité d'une formation professionnelle pour les jeunes réfugiés justifie amplement l'acceptation de ce risque, un risque qu'on ne saurait toutefois méconnaître. Pour couvrir en 1961 les dépenses relatives aux points 1, 2 et 3, l'Office a dû faire d'importants prélèvements sur son fonds de roulement, qui à la fin de l'année sera tombé à un niveau inférieur à celui que recommanderait la prudence si bien que toute nouvelle réduction du fonds risquerait de compromettre la continuité des services d'assistance. Comme on l'a dit plus haut, les contributions extra-budgétaires n'ont fourni que quelque 4 400 000 dollars sur les 16 200 000 dollars qu'exige la réalisation du plan triennal; il faut donc, d'une façon ou d'une autre, obtenir le solde (11 800 000 dollars) en 1962 et 1963, si l'Office doit poursuivre ses programmes de secours et d'enseignement et mener à bonne fin son plan triennal d'amélioration de l'enseignement général, d'extension de la formation professionnelle, de bourses universitaires et d'assistance individuelle.

21. Le Directeur est profondément convaincu de la nécessité de réaliser le plan triennal de l'Office sous tous ses aspects. Il faut donc que le montant global des dépenses prévues soit couvert.

22. Après une étude attentive, le Directeur est prêt à entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir 1 million de fonds supplémentaires sous la forme de contributions volontaires pour chacune des années 1962 et 1963. Ces fonds, s'ajoutant aux 4 400 000 dollars déjà reçus de sources analogues, porteraient à 6 400 000 dollars le montant total des sommes obtenues en dehors des contributions ordinaires. Si l'on déduit ce montant des 16 200 000 dollars qu'exige l'exécution intégrale du programme (en plus du chiffre des dépenses de l'Office pour 1960), il reste 9 800 000 dollars à couvrir par l'accroissement des contributions ordinaires des gouvernements pour le reste de la période de prorogation du mandat. Sur ce montant, 4 600 000 dollars seront nécessaires pour 1962 et 5 200 000 dollars pour 1963. Ainsi qu'il est indiqué dans la deuxième partie du présent rapport, le total des contributions demandées aux gouvernements s'élèvera donc à 37 200 000 dollars pour 1962. Le chiffre correspondant pour 1963 serait, selon les prévisions, de 37 800 000 dollars.

23. Le Directeur désire obtenir, pour chacune des années 1962 et 1963, 1 million de contributions volontaires sous la forme de 2 000 bourses d'études de 500 dollars chacune, en vue de couvrir les dépenses afférentes à la formation des jeunes réfugiés dans les écoles professionnelles actuellement en construction. Ayant déjà réussi à obtenir 4 400 000 dollars de contributions volontaires, le Directeur est convaincu que ses démarches en ce sens, seront, cette fois encore, couronnées de succès.

24. Le Directeur demande donc instamment à l'Assemblée générale de considérer les différents éléments du plan triennal élargi comme parties intégrantes d'un tout, compte dûment tenu du fait que, dans l'allocation des crédits, les écoles professionnelles et les prêts et subventions se trouvent par le fait même en dernière position, et il prie les gouvernements de ne pas perdre de vue les données ici présentées lorsqu'ils fixeront leurs engagements de contributions pour l'année prochaine.

LE PROGRAMME DES SECOURS

25. Ainsi qu'on l'a vu plus haut, l'Office s'est fixé comme ligne de conduite, durant la période à l'étude, de maintenir les secours approximativement à leur niveau de 1960, afin de pouvoir consacrer le maximum de ses ressources à assister les jeunes réfugiés qui parviennent à l'âge adulte (voir dans la première partie du présent rapport l'exposé détaillé relatif aux services des secours).

26. Au cours de l'année écoulée, l'Office a intensifié ses efforts en vue de dresser des listes d'immatriculation plus exactes, surtout pour les rations alimentaires, et ces mesures ont été couronnées d'un certain succès. Le fond du problème était et demeure le manque de confiance qui empêche les réfugiés de coopérer à une révision des listes qui serait effectuée d'un commun accord, et cela dans leur propre intérêt. En général, lorsque l'Office a cherché à réformer unilatéralement le système, de vigoureuses protestations ont été élevées par les réfugiés, inquiets de leur situation, tant dans la presse qu'auprès des gouvernements; ces tentatives n'ont donc abouti qu'à d'assez maigres résultats, alors que, de l'avis de l'Office, les changements proposés lui auraient permis de fournir, au total, davantage de prestations à ceux qui en ont besoin. A l'heure actuelle, la méthode adoptée par l'Office consiste à coopérer plus étroitement avec les notables réfugiés et les autorités des pays d'accueil dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme de rectification des listes, de manière à en faciliter l'application et à en faire mieux comprendre les objectifs.

RELATIONS AVEC LES GOUVERNEMENTS DES PAYS D'ACCUEIL ET AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS

27. Cette année, comme l'année précédente, le Directeur est heureux de signaler le caractère satisfaisant des relations entre l'UNRWA et les gouvernements des pays d'accueil. On peut se féliciter notamment de voir liquidés un certain nombre de malentendus et de réclamations qui parfois dataient de loin. Les gouvernements eux-mêmes continuent à déployer de grands efforts en faveur des réfugiés en leur fournissant des terres, de l'eau, en assurant des services de sécurité et en accordant leur assistance dans les domaines de la santé, de l'enseignement et de l'action sociale. Il convient de souligner le concours qu'ils ont apporté cette année à l'exécution du programme triennal de l'Office, en mettant entre autres à la disposition de ce dernier des terrains et des services pour la construction de nouvelles écoles professionnelles. Comme l'indique le tableau 21, annexé à la première partie du présent rapport, le montant des dépenses consacrées aux réfugiés par les gouvernements des pays d'accueil est d'importance; l'année dernière, il a dépassé 5 millions de dollars. D'une manière générale, les pays d'accueil et leurs gouvernements font preuve d'une profonde compréhension à l'égard des réfugiés et de leurs besoins.

28. Comme par le passé, l'Office a entretenu de cordiales relations de travail avec les autres organismes des Nations Unies opérant dans le Moyen-Orient. En ce qui concerne le paragraphe 6 de la résolution 1315 (XIII) de l'Assemblée générale, aux termes duquel l'Office est prié "de poursuivre ses consultations avec la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine, au mieux des intérêts des tâches qui incombent respectivement à ces deux organismes, eu égard notamment au paragraphe 11 de la résolution 194 (III)", aucune occasion ne s'est présentée durant l'année écoulée de procéder à des consultations de cette nature, si ce n'est à propos du déblocage des comptes bancaires des réfugiés en Israël.

29. Les organisations bénévoles qui exercent leur activité dans le Moyen-Orient continuent aussi de faire œuvre utile en faveur des réfugiés, et certaines d'entre elles ont même élargi leur programme. Outre les dons de vêtements, leurs services assurent de nombreuses prestations dans les domaines de la santé, de l'enseignement et de l'assistance sociale au plus grand avantage tant des réfugiés que d'autres personnes nécessiteuses. On trouvera au tableau 24 de l'Annexe à la première partie du présent rapport une liste de ces organisations.

CONCLUSION

30. Dans le présent rapport, le Directeur a traité des affaires de l'Office sans chercher à proposer une solution générale du problème des réfugiés de Palestine, car cette tâche incombe à d'autres organes des Nations Unies. Même ainsi, il conviendrait de ne pas perdre de

vue, dans l'élaboration d'une solution d'ensemble, les observations générales ici formulées, qui se fondent sur l'expérience acquise par l'Office et de bien se souvenir notamment de cette conclusion : nulle solution ne saurait être valable si elle ne tient pas dûment compte des aspirations et des sentiments profonds des peuples du Moyen-Orient dans leur ensemble. De l'avis du Directeur, c'est parce que cette condition n'a pas été remplie que les diverses tentatives en vue de proposer une solution se sont toutes soldées jusqu'ici par un échec.

31. Dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales, il importe de trouver aussi rapidement que possible une solution équitable à la question des réfugiés de Palestine. Il est permis de penser néanmoins que cette solution risque de se faire attendre, si l'on en juge par les données historiques et l'état actuel du problème. Il se pourrait donc que force soit de continuer pour quelque temps encore à dispenser une assistance aux réfugiés nécessiteux et l'enseignement à leurs enfants et aux jeunes gens. Ces mesures paraissent indispensables si l'on veut alléger les souffrances des réfugiés, préparer les jeunes à une vie utile, promouvoir la stabilité et le progrès dans le Moyen-Orient et contribuer ainsi au maintien de la paix mondiale.

32. C'est dans cet esprit, estime le Directeur, que l'Assemblée générale devrait étudier le problème des réfugiés de Palestine, aux fins de donner des directives à l'Office pour la période qui le sépare du 30 juin 1963, date de l'expiration de son mandat, et de se prononcer sur le degré de nécessité et la nature de l'assistance internationale qu'il y aura lieu d'accorder, après cette date, aux réfugiés de Palestine.

Première partie

RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE L'OFFICE (1er JUILLET 1960-30 JUIN 1961)

A. — Le programme des secours

33. Conformément à la résolution 1456 (XIV) de l'Assemblée générale, l'Office a continué à remplir sa tâche essentielle: fournir des secours aux réfugiés nécessiteux de Palestine. La nature et l'étendue de cette assistance n'ont guère changé depuis que l'Office s'est mis à l'œuvre, en 1950. Au cours de toute cette période, la ration de base est demeurée identique à peu de choses près, et depuis six ans c'est la même proportion de la population réfugiée qui bénéficie du programme d'alimentation d'appoint organisé par l'Office durant ses premières années de fonctionnement. Ainsi qu'on l'a déjà souvent rappelé, ces secours représentent un strict minimum et suffisent tout juste à maintenir les réfugiés indigents et leurs familles en économie de subsistance. On se rappellera en outre que le programme d'opérations² approuvé par l'Assemblée générale pour les trois années de prorogation du mandat de l'Office, c'est-à-dire pour la période se terminant le 30 juin 1963, présupposait le maintien à leur niveau actuel des services essentiels, les seules augmentations de dépenses envisagées étant celles qui tiennent à des causes inévitables, telles que l'accroissement naturel de la population réfugiée qui se chiffre actuellement à quelque 30 000 personnes par an.

34. On trouvera dans les paragraphes suivants un exposé détaillé de chacun des points du programme des secours.

RATIONS ET ALIMENTATION D'APPOINT

35. L'Office consacre près de 40 pour 100 de son budget à ce qu'on peut considérer comme sa tâche principale: l'achat et la distribution de produits alimentaires de base. Durant l'année écoulée, il a importé dans la zone de ses opérations 111 000 tonnes de farine et 29 000 tonnes d'autres denrées destinées aux réfugiés. La ration de base, qui comprend de la farine, des légumes secs, des matières grasses, du sucre et du riz, ainsi que des dattes en hiver, n'a subi aucune modification ni dans son volume ni dans sa composition; elle représente 1 500 calories par jour en été, 1 600 calories en hiver, et sa teneur en protéines végétales est au total de 41,7 grammes en été et de 44,2 grammes en hiver. Faute de recevoir des aliments frais, beaucoup de réfugiés, dans la mesure où le leur permettent le lieu et les circonstances, complètent leur ration par de la viande, des fruits, des légumes, des œufs, etc., tous produits qu'ils obtiennent de leur propre industrie, qu'ils échangent contre leur part d'aliments secs, ou encore qu'ils se procurent sur le marché grâce à leurs maigres ressources.

36. La ration de base étant mal équilibrée du point de vue diététique, c'est par ses programmes de distri-

bution de lait et d'alimentation d'appoint que l'Office continue de protéger contre une éventuelle sous-alimentation les groupes les plus vulnérables de la population réfugiée: enfants, femmes enceintes et nourrices, tuberculeux, etc. Ainsi cette année environ 5 pour 100 des réfugiés ont pu profiter sous une forme ou sous une autre de ces distributions supplémentaires, et comme l'expérience a montré que, parmi ceux qui en ont besoin, la catégorie la plus nombreuse est celle des enfants de moins de 6 ans, c'est dans le groupe d'âge de 0 à 5 ans que sont actuellement désignés 70 pour 100 des bénéficiaires. Le programme dans son ensemble fera l'objet d'une sérieuse étude technique au cours des mois à venir.

37. On trouvera aux tableaux 6, 7 et 8 de l'annexe des précisions quant à la composition de la ration de base, ainsi que des données statistiques sur les programmes d'alimentation d'appoint et de distribution de lait.

EFFECTIFS, IMMATRICULATION ET CONTRÔLE DES LISTES

38. Le nombre des réfugiés immatriculés à l'Office a augmenté d'environ 30 000 durant l'année, en raison surtout de l'accroissement démographique, et au 30 juin 1961 leur effectif total s'élevait à 1 151 024 personnes, sur lesquelles on comptait 870 266 bénéficiaires de rations. Le tableau 1 de l'annexe contient les données statistiques essentielles relatives aux immatriculations entre juin 1950 et juin 1961, et le tableau 2 donne la répartition par pays et par groupe d'âge des réfugiés immatriculés à la date du 30 juin 1961.

39. Cette année, l'Office a apporté aux listes les modifications suivantes: 20 700 noms ont été radiés pour cause de décès, d'accès à l'indépendance économique, d'absence, etc.; 44 300 noms ont été inscrits ou réinscrits, dont ceux de 39 300 enfants en bas âge. Le tableau 2 de l'annexe donne une idée d'ensemble des changements intervenus durant les onze années allant de juillet 1950 à juin 1961 dans la composition et le classement par catégories des familles inscrites sur les listes de rationnaires.

40. Depuis longtemps, l'Office reconnaît que ses listes contiennent beaucoup d'inexactitudes (il s'agit aussi bien de l'inscription de personnes n'ayant pas droit aux secours que de l'omission de personnes qui y ont droit), et à plusieurs reprises il a expressément attiré l'attention de l'Assemblée générale sur cette question. Toutefois, ainsi qu'il a été signalé, la possibilité de procéder à une sérieuse révision des rôles dépend de la coopération que pourraient lui apporter tant les pouvoirs publics dans les pays d'accueil que les réfugiés eux-mêmes; aussi l'Assemblée générale, dans sa résolution 1456 (XIV) du 9 décembre 1959, a-t-elle fait appel aux gouvernements intéressés pour qu'ils contribuent à la solution du problème. Il y a lieu de se féliciter ici que, durant l'année, le Gouvernement jordanien et l'UNRWA aient travaillé de concert à éla-

² Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, Supplément No 14 (A/4478), 3ème partie.

borer les principes et les méthodes applicables à la rectification des listes en vue d'éliminer les personnes qui n'ont pas droit aux rations et de les remplacer par un nombre au moins égal d'ayants droit qui ne reçoivent pas de rations. D'importantes mesures ont maintenant été prises, dont l'Office entend poursuivre l'application durant l'année à venir. Si cette expérience est couronnée de succès, il s'efforcera d'élaborer un programme similaire avec d'autres pays d'accueil où la question se pose également, bien qu'avec moins d'acuité qu'en Jordanie. A cet égard, l'heureuse évolution qui s'est produite à Gaza durant les dernières semaines permet d'espérer une coopération féconde pour l'avenir.

41. Pour satisfaisant que soit ce développement de la situation, il ne faudrait pas minimiser la tâche pratique qui reste à accomplir dans le domaine de la rectification des rôles. En matière d'immatriculation, l'inexactitude des statistiques actuelles tient à trois causes principales: a) inscriptions injustifiées qui datent de l'immatriculation initiale des réfugiés et que les efforts répétés de l'Office n'ont pas encore réussi à éliminer; b) nombre important de décès qui n'ont pas été déclarés au cours des 11 dernières années; c) non-radiation de personnes qui, vu leurs ressources, auraient dû cesser de recevoir des rations. Les indications dont on dispose actuellement ne permettent pas d'évaluer avec certitude le nombre des personnes rentrant dans les catégories a et c. Sans une étude générale portant sur les cas individuels d'au moins un large échantillon de la population réfugiée, on ne pourrait faire à cet égard que des conjectures. Certes, l'Office a tenté à plusieurs reprises d'entreprendre cette étude, mais il a dû chaque fois y renoncer soit en raison de l'hostilité manifestée par les réfugiés, soit parce que des événements d'ordre politique amenaient les autorités gouvernementales intéressées à juger le moment inopportun. Il est toutefois possible de donner une idée approximative de l'importance des inexactitudes résultant de la non-déclaration des décès (catégorie b ci-dessus). Durant les 11 dernières années, la moyenne des décès signalés à l'Office parmi les rationnaires et leurs enfants (nouveau-nés et autres) a été de 5 pour 1 000. Quelles que soient les améliorations apportées aux conditions sanitaires dans lesquelles vivent les réfugiés, il est évident, même en l'absence d'un taux de mortalité établi avec précision, que le chiffre ci-dessus n'a aucun rapport avec la réalité; on peut en inférer que les noms d'au moins 100 000 personnes décédées figurent actuellement sur les registres de l'Office. (Il convient toutefois de reconnaître que certaines des familles en question comprennent des ayants droit, notamment des enfants, qui ne reçoivent pas de rations.)

42. Pour bien comprendre la portée de l'appréciation qui vient d'être émise sur l'exactitude des listes de l'UNRWA, il y a lieu de tenir compte des faits suivants. En premier lieu, les "plafonds" fixés par l'Office dans chacun des pays d'accueil ainsi que le contrôle exercé sur les immatriculations ont pour effet de limiter le nombre des rationnaires. Ainsi, bien que le nombre des personnes immatriculées se soit accru l'année dernière de 30 000 environ et que 16 800 enfants en bas âge aient commencé à recevoir des rations à compter de leur premier anniversaire, l'augmentation nette du nombre des bénéficiaires de rations n'a été que de 4 500, compte tenu des radiations de personnes décédées ou ayant trouvé des moyens d'existence, etc. En deuxième lieu, comme l'Assemblée générale a pu le constater d'après les rapports précédents, les rôles

de l'Office en Jordanie portent les noms d'un grand nombre d'enfants (139 987 au 30 juin 1961) auxquels sont dispensés des services médicaux, sociaux et d'enseignement, mais qui ne reçoivent pas de rations. Depuis des années, l'un des grands objectifs de l'Office est de les admettre aux distributions au fur et à mesure que sont radiés des listes des noms des personnes décédées ou immatriculées à tort. Les rectifications effectuées en Jordanie depuis qu'ont été prises les nouvelles mesures exposées au paragraphe 40, ont déjà permis d'inscrire sur les listes de rationnaires quelque 3 000 enfants qui s'en trouvaient exclus jusqu'alors, et tout porte à croire que dans ce domaine les progrès iront en s'accéléralant. En troisième lieu, il existe un petit groupe d'authentiques réfugiés qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont jamais été immatriculés. C'est seulement si la preuve est faite qu'ils se trouvent dans une misère extrême qu'ils sont admis à bénéficier des rations. Enfin, l'Office a établi une définition du réfugié ayant droit à son assistance, définition très limitative qui stipule à la fois la perte du foyer et celle des moyens d'existence à la suite des hostilités de 1948, et un très grand nombre d'Arabes de Palestine se voient empêchés de bénéficier des secours de l'Office pour cette raison purement technique qu'ils n'ont pas perdu à la fois leur foyer et leurs moyens d'existence: ils n'ont plus de ressources, peut-être vivent-ils dans la misère, mais ils ont conservé leurs foyers. Ils forment la catégorie dite des "réfugiés économiques", qui comprend les habitants des villages frontaliers de Jordanie, quelques habitants nécessiteux de Jérusalem et du territoire de Gaza, et certains Bédouins expulsés après 1948. L'Assemblée générale a réaffirmé à plusieurs reprises que le cas de ces malheureux — pourtant incontestablement dans le besoin — n'entre pas dans le cadre du mandat de l'UNRWA, et que les secours de l'Office ne doivent pas être distribués à de nouveaux requérants appartenant à cette catégorie. Si donc les registres de l'Office comportent un nombre important d'immatriculations abusives, celles-ci sont partiellement compensées par certains facteurs agissant dans le sens opposé, de sorte qu'en définitive l'assistance dispensée par l'Office n'est pas excessive par rapport au nombre de personnes qui se trouvent encore dans le besoin à la suite du conflit de 1948. Pour l'Office, il semble que la question qui se pose porte moins sur le volume total des secours fournis que sur la répartition réelle de ces secours entre les diverses catégories de personnes victimes des événements de 1948. Dans le cadre de son mandat, l'Office déploie tous les efforts en son pouvoir pour rectifier ses listes afin que ses secours aillent à ceux qui en ont vraiment besoin.

ABRIS ET CAMPS

43. La population des camps ne cesse d'augmenter, ainsi que le Directeur le signalait déjà dans ses deux derniers rapports. Dans les camps officiels des quatre pays d'accueil, elle compte cette année quelque 24 000 personnes de plus, du fait de l'accroissement démographique et des nouvelles admissions, et atteignait au 30 juin 1961 l'effectif de 440 000, soit un chiffre un peu supérieur au tiers de la population immatriculée. Afin de répondre à cette demande de logements dans les camps, l'Office a poursuivi dans toute la région l'exécution de son programme d'entretien et de construction des abris (ou de subventions à ces fins), dont le coût s'élève en moyenne à 675 000 dollars par an.

44. Durant la période étudiée, l'Office a géré 57 camps. Des difficultés relatives à l'acquisition de terrains l'on empêché jusqu'ici d'entreprendre la construction de nouveaux camps en Jordanie et au Liban, annoncée dans le rapport de l'année dernière. Il est possible toutefois que l'on puisse commencer avant la fin de l'année la construction en Jordanie d'un nouveau camp destiné à remplacer un camp actuel dont les installations laissent à désirer; quant au Liban, les plans de l'Office seront peut-être modifiés de façon à lui permettre de créer un nouveau camp et de procéder dans un autre à d'importants travaux d'agrandissement.

45. On trouvera au tableau 4 de l'annexe des statistiques relatives aux camps pour la période 1950-1961, et au tableau 5 la répartition des réfugiés dans les camps de chacun des pays d'accueil.

46. Du fait qu'environ 60 pour 100 des réfugiés vivent en dehors des camps, il ne faudrait pas conclure qu'ils forment un groupe capable de subvenir à ses besoins ou même qu'ils sont plus proches de l'indépendance économique que les habitants des camps. S'ils résident ailleurs que dans les camps, c'est en général que pour différentes raisons ils ne s'y sont pas installés lorsqu'ils ont fui la Palestine. Il est possible qu'il n'y ait pas eu de place pour eux dans les camps et qu'ils se soient réfugiés là où ils pouvaient trouver un abri, par exemple dans des grottes ou sur des terrains appartenant à des particuliers. Ou bien, s'ils disposaient de quelque argent — petites réserves qui se sont vite épuisées —, ils ont peut-être préféré louer une chambre ou accepter l'hospitalité d'amis ou de relations plutôt que d'affronter les rigueurs de la cohabitation dans ces agglomérations de tentes rudimentaires et surpeuplées que constituaient les premiers camps de réfugiés. Ils ont toujours dépendu des distributions de denrées et des autres services de l'Office, et l'insistance avec laquelle ils pressent celui-ci de les admettre dans ses camps — demandes qu'il n'est pas possible de satisfaire pour des raisons d'ordre matériel et financier — se passe de tout commentaire. D'autre part, on ne saurait établir de distinction tranchée entre les possibilités d'emploi qui sont ouvertes aux habitants des camps et celles qui s'offrent aux autres réfugiés; la situation à cet égard varie beaucoup selon les camps, et dans certains elle est bien pire que dans d'autres.

HABILLEMENT

47. Comme les années précédentes, les réfugiés ont reçu des vêtements usagés offerts par des institutions bénévoles du monde entier, dont on trouvera la liste au tableau 23 de l'annexe. Mille six cents tonnes de vêtements ont été ainsi importées, sur lesquelles l'Office a payé 200 000 dollars de fret maritime. Bien que cette dépense soit inférieure de 100 000 dollars à celle de l'année précédente (alors que les envois, stimulés par la campagne de l'Année mondiale du réfugié, avaient atteint des chiffres records), on a pu répondre de façon plus adéquate aux besoins des réfugiés; en effet, la proportion, habituellement trop faible, des vêtements d'hommes par rapport aux vêtements de femmes a considérablement augmenté. En application d'un nouveau système de distribution, dont le but est d'éliminer les omissions et les doubles attributions, chaque réfugié nécessaire reçoit 1,700 kilogramme de vêtements. Les réalisations au titre de ce programme seront encore meilleures dans l'avenir et cela à moindres frais pour l'Office, si la proportion des effets masculins est portée

à 50 pour 100 du total et si l'on élimine les vêtements d'un intérêt contestable.

SERVICES DE SANTÉ

Généralités

48. L'Office a consacré cette année quelque 3 millions de dollars à ses services de santé. La nature et l'importance des prestations fournies n'ont guère changé par rapport au système établi ces dernières années: il s'agit d'assurer à toute la population réfugiée les différents services nécessaires en matière de médecine et d'hygiène publique, en maintenant un équilibre judicieux entre l'action préventive et l'action curative, et en conduisant l'une et l'autre en harmonie avec l'évolution de l'hygiène publique dans les pays d'accueil. Le Département de la santé de l'Office est placé, comme par le passé, sous la direction de fonctionnaires détachés de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et le travail d'exécution presque entièrement confié à un personnel recruté parmi les réfugiés de Palestine. On peut se féliciter de pouvoir signaler une fois de plus qu'au cours de l'année dernière aucune épidémie grave ne s'est déclarée chez les réfugiés, dont l'état sanitaire demeure satisfaisant.

49. L'aide généreuse que l'Office a reçue de différentes sources — gouvernements, universités, organisations bénévoles, organismes des Nations Unies et notamment l'OMS, entreprises et particuliers — a favorisé le succès de son programme sanitaire. Ce concours s'est manifesté sous différentes formes: prestations de personnel, lits gratuits dans les hôpitaux, dispensaires et centres de consultation itinérants, centres de protection maternelle et infantile, participation à des campagnes d'immunisation systématique, fournitures médicales, produits biologiques (vaccins, etc.), layettes, matériel de radiologie et denrées alimentaires d'appoint. D'autre part, des fonds ont été mis à la disposition de l'UNRWA, dans certains cas, pour lui permettre d'organiser des cours, de construire des dispensaires dont le besoin se faisait particulièrement sentir, et d'installer l'eau dans les villages.

50. D'une manière générale, pendant toute la période considérée, l'approvisionnement en fournitures médicales a été satisfaisant; l'Office se procure le gros de ces fournitures par voie d'appels d'offres sur le marché mondial, par l'intermédiaire du FISE.

Dispensaires, hôpitaux et laboratoires

51. Au cours de l'année écoulée, l'Office a géré ou subventionné 100 dispensaires fixes et huit dispensaires itinérants, ces derniers desservant 28 centres de consultation. D'une manière générale, ces services ont bien fonctionné. Certains bâtiments impropres à leur usage ont pu être remplacés, dans les limites des disponibilités budgétaires de l'Office ou grâce au précieux concours d'organisations bénévoles. Comme on le constatera d'après les statistiques du tableau 9 de l'annexe, le nombre des visites dans les dispensaires gérés ou subventionnés par l'UNRWA a été au cours de l'année de cinq en moyenne par réfugié.

52. En matière d'hospitalisation, l'Office a pour principe, comme par le passé, de recourir dans toute la mesure possible aux services des hôpitaux gérés par les gouvernements, les pouvoirs locaux, des organisations bénévoles ou des particuliers. Il n'ouvre d'hôpitaux que dans le cas où les établissements existants ne peuvent

pourvoir à ses besoins, par suite de leur éloignement ou pour toute autre raison. Il ne gère lui-même que six hôpitaux, mais il utilise les services de 68 autres en leur fournissant des subventions pour un certain nombre de lits. En 1961, le nombre de lits qu'il avait à sa charge ou qui lui étaient réservés s'élevaient à 2 062 pour l'ensemble de la population desservie, soit une proportion de 2 pour 1 000, chiffre très proche de celui qui s'applique à la population autochtone de la région. Les taux d'occupation des lits dans certains hôpitaux et sanatoriums de Jordanie et du Liban étant demeuré faible, l'Office a entrepris des démarches en vue d'obtenir que des modifications soient apportées aux accords conclus à ce sujet avec les administrations intéressées. Toujours en matière d'hospitalisation, il y a lieu de signaler deux mesures prises par l'Office: affectation de crédits à la construction de deux nouveaux pavillons pour décongestionner le sanatorium de Boureij (district de Gaza), que gèrent conjointement l'UNRWA et le Ministère de la santé publique; et présentation au Gouvernement de la République arabe unie d'un projet d'accord (sur lequel les négociations ne sont pas terminées) concernant les services à fournir aux réfugiés dans les hôpitaux publics du district de Gaza.

53. Les services de laboratoire continuent d'être assurés par les installations de l'Office, par des laboratoires privés subventionnés par lui ou par des établissements universitaires, selon les circonstances et le genre d'examen requis. En vertu d'un accord conclu antérieurement à la période considérée, le Gouvernement jordanien a dispensé aux réfugiés, contre le versement d'une subvention par l'UNRWA, des services complets de laboratoire, en matière tant d'hygiène publique que de médecine clinique. L'Office a jugé bon cependant de garder à l'hôpital de Salt et au sanatorium de Naplouse ses petits laboratoires cliniques. Il utilise toujours son propre laboratoire central dans le district de Gaza, et ses deux petits laboratoires du Liban.

Hygiène maternelle et infantile

54. Comme par le passé, l'Office assure le fonctionnement, par voie de gestion directe ou de subvention, de 84 centres de consultation prénatale, installés pour la plupart dans les dispensaires ordinaires, qui fournissent les soins médicaux et infirmiers de caractère courant et transmettent à d'autres établissements, pour examen et traitement, les cas présentant des complications. Le taux de fréquentation de ces centres est élevé: il correspond en moyenne à 75 pour 100 du nombre des femmes enceintes, la plupart d'entre elles s'y rendant au moins quatre fois. Le Service d'hygiène infantile continue de conseiller les mères sur les divers soins à donner aux nourrissons et de procéder à des immunisations contre la variole, la diphtérie, la coqueluche, le tétanos et les affections entériques. Aux femmes enceintes et mères allaitantes sont distribués dès le début du cinquième mois de grossesse et jusqu'à la fin des 12 mois suivant l'accouchement une ration supplémentaire spéciale ainsi que 40 grammes par jour de lait écrémé reconstitué.

55. La santé des écoliers palestiniens reste bonne, grâce à l'efficacité des mesures générales d'hygiène prises à leur égard dans chacun des pays d'accueil. En effet, on a constamment suivi de près la santé et l'alimentation de la population scolaire; signalons à ce propos les examens médicaux périodiques auxquels sont soumis plus particulièrement les nouveaux élèves, et le dépistage des enfants dont l'état réclame une alimentation d'ap-

point, sans parler de nombreux autres contrôles visant à protéger la santé de enfants des écoles.

Lutte contre les maladies infectieuses

56. Dans le tableau 11 de l'annexe figure la liste des maladies infectieuses qui se sont déclarées chez les réfugiés au cours des 12 derniers mois. On n'a relevé aucun cas des six maladies "quaranténaires": peste, choléra, fièvre jaune, variole, typhus épidémique et fièvre récurrente transmise par le pou. Comme de coutume, ce sont les affections d'origine diarrhéique — dysenterie entre autres — ainsi que les maladies des yeux, telles la conjonctivite et le trachome, qui demeurent le plus répandues pendant l'été; en Jordanie et dans la province nord de la République arabe unie, on note une incidence plus marquée des diverses affections entériques. Dans l'ensemble de la population réfugiée, on a compté seulement quatre cas de diphtérie; c'est là le chiffre le plus faible enregistré jusqu'à présent. La fréquence des cas de poliomyélite et d'hépatite infectieuse a accusé une légère augmentation par rapport à l'année précédente.

57. Le personnel sanitaire de l'Office et des différents pays d'accueil procède activement aux immunisations contre certaines maladies infectieuses, qu'il s'agisse de campagnes systématiques ou de la tâche quotidienne accomplie consciencieusement dans les dispensaires.

Lutte contre le paludisme

58. Au Liban, dans la province nord de la République arabe unie et en Jordanie l'éradication du paludisme est confiée depuis deux ans aux services nationaux compétents, mais l'Office collabore à leur effort en leur fournissant les données relatives aux cas de paludisme décelés par son personnel médical parmi la population réfugiée, et en participant à l'action de ces services nationaux dans les camps de l'UNRWA. A Gaza, l'Office continue de donner son appui dans ce domaine aux autorités sanitaires du gouvernement en mettant à leur disposition les services de son personnel ainsi que du matériel et des fournitures.

59. On n'a relevé cette année aucun cas de paludisme parmi les réfugiés au Liban; 12 cas ont été signalés dans la province nord de la République arabe unie et 17 en Jordanie. Des chiffres aussi faibles illustrent de façon frappante le succès des programmes d'éradication du paludisme: l'année où l'Office s'est mis à l'œuvre (1950-1951), 77 231 cas avaient été signalés, mais, depuis, la régression de la maladie a été remarquable. A Gaza toutefois, où sa fréquence n'a jamais été très élevée, 135 cas ont été signalés l'année dernière et il est apparu qu'il existait des foyers de paludisme. Une première enquête a révélé la présence de larves d'anophèles dans les puits de faible profondeur qui servent à l'irrigation des orangeries. On a procédé aussitôt à la pulvérisation des gîtes à l'aide de produits antilarvaires à effet rémanent et tous les cas de paludisme diagnostiqués ont été traités. Un entomologiste de l'OMS a mené une nouvelle enquête et, sur ses recommandations, des mesures ont été prises conjointement, dès le printemps 1961, par les autorités sanitaires et par le personnel de l'Office.

Lutte contre la tuberculose

60. Poursuivant l'application de son programme de lutte contre la tuberculose, l'Office fournit des services hospitaliers — au total 445 lits dans les quatre pays

d'accueil — et des services de consultation pour malades non hospitalisés; il est amené ainsi à collaborer étroitement avec les gouvernements intéressés. Les puissants agents thérapeutiques dont on dispose maintenant contre la tuberculose permettent d'avancer de beaucoup la date à laquelle on peut commencer à soigner les malades à domicile, ce qui raccourcit d'autant la période de leur hospitalisation. En Jordanie, les autorités sanitaires ont presque achevé la construction du nouveau centre anti-tuberculeux de Naplouse dont les services de dépistage et de traitement seront ouverts aussi bien aux réfugiés qu'aux habitants de la région.

Services infirmiers

61. Dans ses services de médecine préventive et curative, l'Office compte 136 infirmières et 329 auxiliaires, sans parler des nombreux employés des dispensaires et hôpitaux subventionnés par lui. Ce personnel infirmier joue un rôle essentiel dans l'exécution des programmes de l'Office et assume des responsabilités toutes spéciales dans le domaine de l'hygiène maternelle et infantile, des visites à domicile, de l'hygiène scolaire, des campagnes de vaccination, de l'enseignement de l'hygiène et de la lutte contre la tuberculose et les maladies vénériennes.

Education sanitaire

62. L'Office a élargi son programme d'éducation sanitaire et en poursuit activement l'application. Il a recouru à toute une gamme de méthodes pour faire connaître certains faits et certains principes à la population réfugiée en général et surtout à certaines catégories de personnes telles que les femmes enceintes, les mères qui allaitent et les enfants des écoles. Dans le but de compléter le programme normal d'éducation sanitaire deux campagnes ont été entreprises, l'une pour la propreté, centrée sur l'hygiène corporelle, et l'autre pour l'alimentation au cours de laquelle on a particulièrement insisté sur l'importance du lait. Signalons également deux stages de formation de moniteurs d'hygiène.

Formation du personnel

63. La formation en cours d'emploi de personnel médical et paramédical s'est poursuivie comme à l'accoutumée.

HYGIÈNE DU MILIEU

64. Le programme d'hygiène du milieu, essentiel à la protection de la santé des réfugiés, a été intégralement appliqué et son coût s'est élevé à 1 million de dollars environ. Comme de coutume, figurait à ce programme, outre les fonctions essentielles que constituent l'approvisionnement en eau et l'évacuation des eaux ménagères et des ordures, toute une série de mesures contre les insectes, et notamment contre les moustiques, les punaises et les poux. Depuis six ans on n'a relevé aucun cas de maladie transmise par le pou.

65. L'insuffisance des précipitations au printemps de 1960 et pendant l'hiver précédent avait provoqué durant tout le reste de l'année une grave sécheresse qui n'a cessé qu'avec les pluies de la fin de l'hiver et du printemps 1961. C'est la Jordanie qui en a le plus souffert. Il a fallu organiser d'urgence — au coût de 80 000 dollars — l'approvisionnement en eau des réfugiés, en augmentant le nombre des camions-citernes et en faisant transporter l'eau sur des distances considérables jusqu'aux divers camps qui s'en trouvaient privés. Seul le

territoire de Gaza disposait de ressources suffisantes dans ses puits profonds et n'exigeait pas de mesures spéciales.

SERVICES SOCIAUX

66. Les services sociaux de l'Office se sont attaqués à deux problèmes essentiels: relever le moral des réfugiés, plongés dans la léthargie au bout de 13 ans d'une existence sans but dans les camps, et soulager la détresse des personnes dont la situation est particulièrement pénible. En ce qui concerne le premier point, des plans ont été élaborés en vue de ranimer les courages et de stimuler le sens de l'effort personnel dans l'ensemble de la collectivité; des signes de plus en plus nombreux indiquent que des activités de groupe, telles que les coopératives, les centres de couture, les centres de jeunesse et les cours d'adultes, réussissent à raviver l'étincelle de l'initiative et le goût de la vie chez les habitants des camps; et dans la plupart de ceux-ci, les réfugiés sont plus nombreux à vouloir participer aux activités récréatives et culturelles. Quant au problème que posent les cas de détresse extrême, il a été abordé de la seule manière possible: l'aide directe aux intéressés sous forme de petits dons en nature ou en espèces et un enseignement adapté aux besoins des jeunes réfugiés physiquement déficients. Le plus souvent, les fonctionnaires régionaux des services sociaux s'occupent à la fois du développement communautaire et de l'assistance individuelle, et chacun d'eux a la charge d'environ 15 000 personnes en moyenne dans les camps. On trouvera dans les paragraphes suivants un bref exposé de leurs principales activités.

Programme d'activités pour la jeunesse

67. Le programme d'activités pour la jeunesse, lancé en avril 1960 avec la coopération de l'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens (YMCA), a pour but de lutter contre l'oisiveté dans les camps. La première partie de ce programme était axée sur un centre de formation de moniteurs créé au Liban qu'ont fréquenté 610 jeunes réfugiés sélectionnés par les responsables des services sociaux ou choisis dans les camps de chacun de pays d'accueil. Il s'agit d'apprendre aux stagiaires comment diriger des programmes récréatifs, sportifs et culturels et organiser des activités de caractère utilitaire. Ces cours ne durent en général que deux semaines, mais ils ont permis d'ouvrir des horizons nouveaux et de donner le sens de leurs responsabilités à des jeunes gens qui jusqu'alors n'avaient connu qu'une existence déprimante et dépourvue de but dans les camps. Il est significatif qu'à la suite du retour des stagiaires dans leurs camps respectifs, l'Office ait été instamment prié de développer ces activités, si bien qu'il s'est trouvé forcé d'élargir son programme, qui portait à l'origine sur 16 centres de jeunesse: au 30 juin 1961, il comptait déjà 34 de ces centres en plein développement et sept autres en voie d'organisation. La mise en œuvre de ce programme dans les différentes régions nécessitait un matériel considérable pour lequel l'Office a dépensé près de 20 000 dollars. D'autre part, il a pu obtenir de sources extérieures une aide généreuse sous forme de contributions en espèces et de dons d'équipement sportif. Initialement on avait estimé à 200 000 dollars les frais de formation de moniteurs et de démarrage de ces activités: l'Office devait verser 140 000 dollars et l'YMCA 60 000 dollars, mais les progrès ont été plus rapides qu'il n'avait d'abord été prévu, et ces fonds seront sans doute épuisés dès la fin de 1961. La création ultérieure de nouveaux centres de jeunesse

dépendra donc du montant des contributions supplémentaires versées à cet effet. Les dépenses devraient diminuer après 1962 quand sera accomplie la plus grande partie de la tâche immédiate qui consiste à former des moniteurs et à créer de nouveaux centres. Dans la mesure du possible, l'Office s'efforce de financer ce programme à l'aide de contributions spécialement versées à cet effet.

Cours d'adultes

68. Les femmes réfugiés continuent d'apprécier les cours de couture semestriels et les listes d'attente s'allongent dans la plupart des 34 centres. Trois nouveaux ateliers sont en construction et il faudrait en ouvrir encore sept autres. Pendant l'année, 1 662 femmes se sont vu décerner un certificat à la sortie de ces cours qui, pour la plupart d'entre elles, représentent la première chance de s'occuper hors de leur foyer, de sorte qu'elles se rendent aux centres en nombre croissant l'après-midi.

69. Les six ateliers de menuiserie de Gaza sont organisés selon les mêmes principes et sont eux aussi très appréciés. Les 91 jeunes gens qui y ont été formés l'année dernière ont tous été en mesure d'améliorer leur situation en exécutant des travaux occasionnels. Des crédits ont été alloués en vue de la construction d'un centre de menuiserie en Jordanie.

Coopératives de réfugiés

70. On compte actuellement 17 coopératives de réfugiés groupant au total 851 familles; elles sont financées par une contribution initiale de l'Office, par les contributions de leurs membres et par des prêts et dons de l'extérieur. Deux nouvelles coopératives ont été constituées en Jordanie: l'une est une boulangerie et l'autre la première coopérative scolaire de consommation. Malgré deux échecs au cours de l'année, ces coopératives, qui sont maintenant bien établies, permettent à leurs membres de compléter avec ce qu'ils gagnent les rations de l'Office et, mieux encore, leur donnent l'occasion de s'occuper. Une liste des coopératives actuellement en activité figure au tableau 22 de l'annexe.

Cas sociaux

71. Parmi une population réfugiée qui, dans son ensemble, est déjà nécessiteuse, la misère revêt dans certains cas une forme particulièrement poignante. Les fonctionnaires des services compétents de l'Office font leur possible, dans la limite des fonds disponibles, pour porter assistance aux intéressés dont la situation est d'autant plus tragique que sont plus rares, selon la région, les possibilités d'emplois occasionnels. Ainsi, cette année, 35 417 de ces personnes ont reçu une aide en espèces s'élevant au total à 42 214 dollars, et 10 345 familles ont bénéficié de distributions spéciales de vêtements, de bois de chauffage, de couvertures, etc. En dehors de cette assistance sur le plan matériel, les travailleurs sociaux de l'Office chargés des cas individuels ont conseillé des milliers d'autres réfugiés sur leurs problèmes personnels.

Petites subventions individuelles

72. C'est par centaines que l'Office reçoit de la part de particuliers émus par le sort des réfugiés de modestes dons destinés à son programme de subventions individuelles; dans le cadre de celui-ci, il fournit un petit capital à des personnes qui, lors de l'exode, ont perdu outils et matériel et se trouvaient donc jusqu'ici dans

l'impossibilité d'exercer leur métier. Chaque demande est examinée avec le plus grand soin, car l'Office tient à s'assurer non seulement de la compétence professionnelle de l'intéressé, mais aussi de l'utilité que peut présenter son métier pour la région où il réside. Ainsi, cette année, 296 réfugiés ayant reçu des subventions de 40 dollars en moyenne ont pu se remettre au travail et gagner quelque argent pour leurs familles. L'Office a dépensé à ce titre une somme de 12 900 dollars, dont 8 100 provenant de contributions extra-budgétaires.

Aide aux enfants physiquement déficients

73. Parmi les réfugiés, comme dans n'importe quelle autre collectivité, les jeunes aveugles, sourds-muets et infirmes, posent un problème tragique. L'Office s'efforce d'y faire face depuis des années, en plaçant ces enfants dans des institutions où ils peuvent recevoir un enseignement spécial qui leur permettra de développer leur personnalité et en fin de compte de subvenir à leurs besoins. Cette année, il a pu faire admettre dans ces établissements 34 enfants pour lesquels il a reçu, à titre de dons, des fonds représentant la totalité des frais de scolarité (en moyenne 1 800 dollars par élève pour six ans). L'Office est reconnaissant aux donateurs pour cette précieuse assistance. Il pourrait venir en aide à nombre d'autres jeunes infirmes s'il disposait de crédits plus importants. Il négocie actuellement, avec des organisations qui s'intéressent à ce projet, la création d'une institution pour les aveugles à Gaza, où rien de tel n'existe encore bien que l'on compte nombre de cas de cécité.

B. — Enseignement et formation professionnelle

74. L'Assemblée générale a reconnu qu'il est indispensable d'insister davantage sur l'enseignement général et la formation professionnelle si l'on veut donner à la population réfugiée les moyens de vivre et cette indépendance à l'égard d'autrui qui devraient lui revenir de droit. Dans ses récentes résolutions, elle a approuvé l'action proposée par l'Office en vue de redoubler d'efforts pour aider les jeunes réfugiés à développer leurs aptitudes innées. Aussi des mesures importantes ont-elles été prises cette année, notamment dans le domaine de la formation professionnelle. A bien des égards, la tâche principale de l'Office — il ne saurait d'ailleurs l'accomplir du jour au lendemain — consiste maintenant à améliorer l'enseignement général, car c'est sur lui que se fonde le programme de formation professionnelle et de sa solidité que dépendra en définitive le niveau des études techniques.

75. La réalisation du programme établi par l'Office pour l'enseignement et la formation professionnelle se poursuit sous la direction technique de l'UNESCO, qui a fourni 20 spécialistes internationaux.

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET SUPÉRIEUR

76. Le développement régulier du programme d'enseignement général est illustré par l'augmentation des crédits qui lui sont affectés: de 398 000 dollars il y a 10 ans, ils sont passés à 6 883 000 dollars en 1960-1961. Aujourd'hui, l'enseignement est beaucoup plus largement ouvert à l'enfant réfugié qu'il ne l'était à ses parents. En Palestine, sous le régime du Mandat, un peu plus de la moitié des enfants d'âge scolaire bénéficiaient de l'instruction sous une forme ou sous une autre et la proportion des illettrés étaient de l'ordre de 58 pour 100. Maintenant, l'Office assure six années

d'études primaires à tous les enfants réfugiés, trois années d'enseignement secondaire du premier cycle à 70 pour 100 des enfants du groupe d'âge correspondant et, grâce aux subventions versées à des écoles publiques et privées, l'enseignement secondaire du deuxième cycle à un nombre d'élèves qui croît rapidement (en effet, l'effectif des jeunes Palestiniens terminant leurs études secondaires a plus que quadruplé au cours des quatre dernières années). En outre, l'Office accorde des bourses d'études supérieures à quelques-uns d'entre eux qui paraissent particulièrement doués. L'augmentation constante, à tous les échelons, de l'effectif féminin est un aspect remarquable de ce développement d'un système d'enseignement complet. L'instruction ainsi dispensée par l'Office est comparable à celle dont bénéficient les citoyens des pays d'accueil.

77. Durant l'année scolaire 1960-1961, 187 680 élèves réfugiés au total ont suivi ainsi les classes primaires et secondaires, dont 128 501 élèves dans des écoles primaires de l'Office et dans ses établissements secondaires du premier cycle, et les 59 179 autres, moyennant une subvention de l'UNRWA, dans des écoles privées ou publiques des pays d'accueil.

78. La majorité des maîtres employés par l'Office (3 764 en 1960-1961) n'ont pas les titres voulus si l'on s'en rapporte aux normes établies et c'est là le principal obstacle au développement satisfaisant de l'enseignement. Cette insuffisance continue en effet de se faire sentir bien que la qualité du personnel enseignant ait été améliorée ces dernières années grâce aux stages d'été et à la formation en cours d'emploi organisés à l'intention des instituteurs de l'UNRWA. L'école normale de Ramallah (Jordanie), ouverte en automne 1960, peut accueillir 200 jeunes gens — on espère doubler ce chiffre d'ici 1962 — et va contribuer à élever progressivement le niveau de l'enseignement en formant des cadres de plus en plus nombreux. La petite école normale d'institutrices de Naplouse, qui ne suffit pas à sa tâche, sera remplacée en septembre 1962 par une double école normale et technique pouvant recevoir 300 jeunes filles dans chacune de ses deux sections. Ainsi sera franchie une autre étape importante vers l'amélioration de l'enseignement.

79. Dans les établissements primaires de l'Office, beaucoup de classes sont encore surchargées — et c'est un obstacle de plus à l'élévation du niveau des études. La salle de classe type est prévue pour 50 écoliers, ce que l'on considère comme un maximum même pour les maîtres les plus compétents, mais, en fait, les classes comptent souvent jusqu'à 70 enfants, et leur dédoublement est un des principaux objectifs que se propose l'Office. On pratique encore le système des classes alternées, mais les travaux de construction en cours, s'ils sont menés à bien, permettront d'y remédier graduellement.

80. Le développement de l'enseignement secondaire a eu forcément pour effet d'accroître le nombre des candidats à l'enseignement universitaire; aussi l'Office envisage-t-il de doubler le nombre annuel des bourses d'études supérieures, qui passerait de 90 en 1959-1960 à 180 en 1963. Cent trente-cinq nouvelles bourses ont été accordées en 1960-1961, ce qui porte à 402 le nombre total des titulaires de bourses de l'Office dans les universités. En outre, 400 réfugiés environ du territoire de Gaza et de la province nord de la République arabe unie ont fréquenté l'année dernière des universités ou des établissements d'enseignement supérieur aux frais du Gouvernement de la République arabe unie.

81. On trouvera aux tableaux 12 à 16 de l'annexe les statistiques concernant les services d'enseignement de l'Office.

FORMATION PROFESSIONNELLE

82. Cette année, grâce aux quelque 4 millions de dollars recueillis dans les divers pays au cours de la campagne de l'Année mondiale du réfugié, la construction de nouvelles écoles professionnelles a été considérablement accélérée en Jordanie, au Liban et dans la province nord de la République arabe unie. Le programme actuel, dont les grandes lignes ont été indiquées dans le rapport de l'année dernière³, a pour objectif de porter les effectifs des écoles techniques de l'Office, qui étaient de 600 élèves en 1959-1960, à environ 4 000 en 1963 (chiffre qui représente l'ensemble des effectifs et non pas le nombre des élèves sortants). Ce sera là un formidable bond en avant, si l'on songe aux problèmes à résoudre sur les plans pratique et administratif, problèmes qui autorisent l'Office, semble-t-il, à se féliciter des progrès réalisés jusqu'ici. L'exécution des travaux a même pris de l'avance sur les dates prévues, puisqu'il a été décidé au cours de l'année de doubler immédiatement le nombre des places dans plusieurs des établissements existants, alors que dans les premiers projets on envisageait de ne procéder à cette opération que durant la seconde phase du programme⁴.

83. Selon les plans en cours de réalisation, quelque 22 cours de commerce et de formation technique seront ouverts aux jeunes gens dans les nouvelles écoles; le choix des matières sera fonction des informations les plus sûres que l'Office a pu réunir quant aux perspectives d'emploi dans la région. On a établi le programme des études de manière à permettre toutes les réformes que pourrait suggérer dans l'avenir une analyse plus précise des débouchés. On a pris également en considération le fait que la plupart des cours s'adressent à des jeunes n'ayant à leur actif que neuf ans de scolarité — une instruction que l'Office n'estime pas complètement satisfaisante. Il faut donc que les écoles professionnelles dispensent à leurs élèves une formation générale complémentaire pour les mettre en mesure d'assimiler les cours techniques à proprement parler.

84. On trouvera au tableau 17 de l'annexe des données statistiques sur le programme d'enseignement technique et pédagogique de l'Office. Il convient de souligner que, si la construction et l'aménagement des établissements chargés de cet enseignement sont financés en grande partie par les contributions spéciales reçues au titre de l'Année mondiale du réfugié, leurs frais de fonctionnement, soit 2 millions de dollars par an une fois le programme intégralement mis en œuvre, devront être couverts par des contributions des gouvernements dans la mesure où le montant des fonds extra-budgétaires provenant de sources privées se révélera insuffisant.

85. Dans le cadre du programme de formation professionnelle, les progrès suivants sont à signaler:

a) Les travaux d'agrandissement de l'école professionnelle de Kalandia (Jordanie) sont achevés;

b) La construction de l'école professionnelle de Wadi Seir (Jordanie) est terminée et les travaux d'agrandissement nécessaires pour permettre à cet établissement de recevoir 172 élèves de plus seront achevés en septembre 1961;

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*, par. 22.

c) La construction près de Damas d'une école professionnelle pour 224 élèves est très avancée et on a entrepris les travaux d'agrandissement qui permettront d'y recevoir 168 élèves de plus;

d) La construction à Sibline (Liban) d'une école professionnelle pour 192 élèves est presque terminée; on a entrepris les travaux d'agrandissement qui permettront d'y recevoir 204 élèves de plus;

e) Un terrain a été proposé pour la construction d'une école professionnelle à Homs (province syrienne de la République arabe unie); les travaux doivent commencer en automne 1961;

f) Une école normale pour 200 instituteurs a été ouverte à Ramallah (Jordanie) en septembre 1960; les plans des agrandissements nécessaires pour lui permettre de recevoir 200 élèves de plus ont été établis et les travaux de construction commenceront sous peu;

g) Un terrain a été mis à la disposition de l'Office à Ramallah en vue de la construction d'une double école technique et normale pour 633 jeunes filles; les travaux commenceront à la fin de l'été 1961.

h) L'Office va reprendre à sa charge, à partir de septembre 1961, l'école d'agriculture de Beit Hanoun (Gaza) qui pourra recevoir 75 élèves;

i) Des négociations ont été menées à bonne fin en vue de construire une annexe à l'école professionnelle de Gaza, qui pourra recevoir 96 élèves dans les sections commerciales et semi-professionnelles et 80 élèves dans la section industrielle; les travaux commenceront en automne 1961;

j) Des négociations ont été menées à bonne fin en vue de construire une école professionnelle à Khan Younis (Gaza); le programme des cours est actuellement à l'étude; cet établissement s'ouvrira à l'automne de 1962;

k) A la suite de négociations avec la République arabe unie, celle-ci a décidé d'admettre dans son école normale de Gaza 60 jeunes gens et 60 jeunes filles; les cours commenceront en septembre 1961.

C. — Programme concernant l'indépendance économique

86. Voici quelques années que l'Office a dû renoncer en raison des circonstances à envisager l'exécution de grands projets de réinstallation "pouvant assurer la subsistance d'un nombre appréciable de réfugiés"⁵. Avec l'approbation de l'Assemblée générale, il a donc réorienté ses efforts en vue d'un élargissement considérable de ses services d'enseignement et de formation professionnelle, pour mettre les jeunes réfugiés en mesure d'appliquer à des fins productives leurs aptitudes innées. D'autre part, des réfugiés insistent, et en nombre croissant, pour obtenir une assistance de nature à leur permettre d'accéder rapidement à l'indépendance économique, sans préjudice de leur droit au rapatriement ou à une indemnisation. C'est ainsi que, ces dernières années, l'Office a réalisé certains programmes de subventions individuelles, surtout dans le secteur agricole; le dernier en date a été interrompu en mai 1960, lorsque la loi sur le canal du Ghor oriental a été mise en vigueur par le Gouvernement jordanien, et qu'il n'est plus resté de terrain à vendre dans cette région. Compte tenu des circonstances, on peut dire que ces programmes ont

⁵ Voir résolution 1315 (XIII) et résolutions précédentes de l'Assemblée générale.

donné à peu près les résultats qui en étaient escomptés. Dans son plan triennal, l'Office a prévu 500 000 dollars pour l'assistance individuelle et a reçu à ce jour, au titre de l'Année mondiale du réfugié, une somme de 343 000 dollars qui a été affectée à cette fin. Au cours de l'année écoulée, il a révisé ses plans d'action en matière d'assistance individuelle; il prépare maintenant un nouveau programme de subventions et de prêts combinés, qu'il espère mettre en application de concert avec le Gouvernement jordanien, ainsi qu'un programme de logement qui permette aux réfugiés disposant d'un certain revenu et d'une parcelle de terrain de se construire une maison. D'une manière générale, les projets de ce genre sont plus faciles à réaliser en Jordanie.

BANQUE JORDANIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

87. La Banque jordanienne de développement économique a été créée en 1951, avec une large participation financière de l'Office, en vue d'encourager le développement économique et d'élever le niveau de vie des habitants de la Jordanie, y compris les réfugiés. La Banque accorde des prêts sous certaines conditions, l'une d'elles étant que les requérants s'engagent à employer un nombre convenu de réfugiés. Au total, 12 000 réfugiés environ ont ainsi bénéficié des projets entrepris grâce aux prêts de la Banque.

88. Au cours de l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 1961, la Banque a accordé 104 nouveaux prêts, la plupart durant le premier semestre, pour un montant global de 468 000 dollars, de sorte qu'elle a épuisé les derniers fonds dont elle disposait; elle reçoit d'ailleurs beaucoup plus de demandes qu'elle n'en peut satisfaire, et il semble qu'elle doive se borner à l'avenir à l'octroi de quelque 75 nouveaux prêts par an, ce qui représente une somme d'environ 300 000 dollars couverte par les remboursements courants de prêts, augmentés du montant net des redevances qu'elle perçoit pour ses services.

SERVICES DE PLACEMENT

89. Le service de placement de l'Office qui reçoit les demandes d'emploi individuelles des réfugiés assure ainsi la liaison entre les employeurs éventuels du Moyen-Orient et les réfugiés présentant les qualités requises, les diplômés des écoles professionnelles notamment. Sur les 2 533 personnes dont les demandes d'emploi ont été enregistrées cette année, 590 (dont 334 instituteurs) ont trouvé une occupation fixe. Des réfugiés ont également trouvé un emploi grâce aux informations qui leur ont été fournies à la suite de démarches faites directement auprès des employeurs.

90. L'Office continue d'accorder une assistance financière aux réfugiés qui désirent émigrer et ont obtenu les visas à cet effet, mais qui ne possèdent pas la somme nécessaire pour se rendre dans les pays d'outre-mer. Au cours des quatre dernières années, il a permis à 1 665 réfugiés de recommencer une carrière dans le pays de leur choix (voir tableau 25 de l'annexe). Les frais encourus au titre de cette assistance se montent en moyenne à 257 dollars par émigrant. Pour les réfugiés de Palestine dans leur ensemble, les possibilités d'émigration sont limitées, mais ceux qui parviennent à partir outre-mer réussissent généralement à se créer une nouvelle vie. Cependant, les perspectives sont moins favorables aujourd'hui en ce qui concerne certaines destinations: en 1959-1960, une loi spéciale, valable pour

un temps seulement, avait permis à un nombre important de réfugiés d'émigrer aux Etats-Unis; or cette loi est maintenant caduque; quant aux visas pour le Brésil, autre pays de prédilection pour les réfugiés de Palestine, ils sont plus difficiles à obtenir qu'auparavant. C'est donc une action marginale que l'Office continue de poursuivre dans ce domaine, un service qu'il assure parmi d'autres au titre de son programme d'indépendance économique et non pas une tentative en vue de s'attaquer au problème des réfugiés dans son ensemble. Du reste, c'est toujours au réfugié lui-même que doit continuer d'appartenir l'initiative d'émigrer.

D. — Opérations financières

91. L'exercice financier de l'Office coïncide avec l'année civile, alors que le présent rapport embrasse la période du 1er juillet 1960 au 30 juin 1961. Les comptes de l'Office pour 1960 et 1961 sont donc publiés dans des documents distincts, avec les rapports pertinents des commissaires aux comptes. Dans la présente partie figurent un état récapitulatif des opérations financières de 1960 et un exposé préliminaire de celles de 1961. La deuxième partie est consacrée au budget de 1962 et à son financement.

92. Les opérations financières de 1960 peuvent être récapitulées comme suit, compte non tenu des fonds extra-budgétaires provenant notamment de la campagne de l'Année mondiale du réfugié (une somme importante a été reçue à ce titre, mais en fait il n'y a pas encore été touché).

	<i>Millions de dollars des Etats-Unis</i>	
<i>Budget</i>		38,7
Dépenses et engagements de dépenses:		
Dépenses au titre du budget de 1960	33,2	
Engagements de dépenses au titre du budget de 1960	1,5	34,7
<hr/>		
<i>Recettes</i>		
Contributions annoncées par les gouvernements	32,4	
Recettes diverses	1,6	34,0
<hr/>		

93. Pour 1960, les recettes ont donc été inférieures de 4 700 000 dollars au montant du budget approuvé, et de 700 000 dollars au total des dépenses et des engagements de dépenses. Par suite de cette insuffisance des recettes, l'Office a dû remettre à plus tard des projets d'extension et des améliorations figurant au budget pour 2 millions de dollars, en ce qui concerne principalement la formation professionnelle et l'aide à l'indé-

pendance économique. Par bonheur, les prix, devenus soudain plus favorables, de denrées alimentaires essentielles ont permis de réaliser une économie de 1 200 000 dollars et, grâce à une administration prudente, on a évité de recourir à la réserve pour imprévus (800 000 dollars). Il n'en a pas moins fallu prélever sur le fonds de roulement 700 000 dollars pour couvrir l'excédent que les dépenses et engagements de dépenses indispensables accusaient sur les recettes.

94. Les opérations financières prévues pour 1961 relèvent de deux catégories assez différentes: d'une part, celles qu'entraînent les activités ordinaires ou courantes des services de secours et d'enseignement, d'autre part, celles que nécessite le développement de la formation professionnelle, de l'enseignement et de l'assistance individuelle. Les opérations prévues au titre des activités dites "ordinaires" se chiffrent de la manière suivante:

	<i>Millions de dollars des Etats-Unis</i>	
Budget ordinaire		36,5
Montant estimatif des recettes:		
Contributions annoncées par les gouvernements	32,6	
Recettes diverses	1,6	34,2
<hr/>		

95. Si le montant des dépenses "ordinaires" de 1961 indiqué ci-dessus est sensiblement inférieur à celui de 1960, c'est uniquement parce que tous les crédits prévus pour le développement de la formation professionnelle, de l'enseignement et de l'assistance individuelle en 1961 en ont été retranchés et présentés séparément au paragraphe 98 ci-dessous. Pour le seul budget "ordinaire" de 1961, on estime l'insuffisance des recettes à 2 300 000 dollars. Ce déficit ne peut être couvert que par un nouveau prélèvement sur le fonds de roulement.

96. En raison de l'insuffisance des recettes qui s'est manifestée en 1960 et qui risque bien de se répéter en 1961, la situation financière de l'Office demeure très inquiétante. La principale difficulté tient au fait que les recettes servant au financement des opérations ordinaires tendent depuis quelques années à se stabiliser aux environs de 34 millions de dollars, alors que les besoins (qui dépassent déjà sensiblement ce chiffre) grossissent fatalement chaque année. Faute d'obtenir une augmentation correspondante de ces recettes afin de faire face à l'accroissement inévitable des dépenses afférentes aux secours et à l'enseignement, l'Office devra nécessairement puiser dans le fonds de roulement pour combler le déficit.

97. Le fonds de roulement n'a cessé de diminuer d'année en année, comme on le constatera d'après le tableau suivant:

<i>A la fin de l'année</i>	<i>Montant réel du fonds de roulement</i>	<i>A ajouter: contributions annoncées et non encore versées</i>	<i>A déduire: réserve pour dépenses engagées et élargissement des programmes</i>	<i>Montant net réel du fonds de roulement</i>
<i>Millions de dollars des Etats-Unis</i>				
1958	22,2	0,5	(1,4)	21,3
1959	22,1	0,6	(2,4)	20,3
1960	23,1	1,3	(4,8)	19,6
1961 ^a (estimation)	17,3	a	a	17,3

^a A la fin de 1961, certaines sommes seront sans aucun doute mises en réserve au titre des dépenses engagées et de l'élargissement des programmes, auquel cas le montant réel du fonds de roulement sera augmenté d'autant, ce qui maintiendra au même chiffre le montant net réel du fonds de roulement. Toute contribution annoncée et non versée à la fin de l'année en réduirait le montant effectif, mais n'en modifierait pas le montant net réel.

Pour un organisme comme l'UNRWA, dont le budget annuel minimum s'élève à plus de 36 millions de dollars, un fonds de roulement de 17 millions ne représente que la marge de sécurité la plus étroite qui lui permette de poursuivre ses opérations essentielles.

98. Les opérations entreprises en 1961 au titre du plan triennal de développement de la formation professionnelle, de l'enseignement général et supérieur et du programme d'indépendance économique sont en bonne voie, et des crédits sont disponibles pour l'exécution de la tranche du plan qui doit être réalisée en 1961. S'il en est ainsi, c'est en grande partie grâce aux dons extrêmement généreux qui ont été consentis à l'occasion de l'Année mondiale du réfugié. Au 30 juin 1961, les versements effectués ou promis à ces fins s'élevaient au total à 4 400 000 dollars environ; on en trouvera le détail au tableau 20.

99. Si ces contributions spéciales ont permis à l'Office d'entreprendre sous les meilleurs auspices la réalisation de son plan triennal, notamment la construction de nouvelles écoles professionnelles, elles auront aussi pour conséquence d'accroître dans l'avenir ses charges financières, car l'UNRWA devra assurer le fonctionnement des écoles et exécuter les autres parties de son plan triennal. Ce problème, et le problème connexe que pose l'obtention de fonds suffisants pour maintenir les services actuels de secours et d'enseignement (décrits aux paragraphes 94 et 96 ci-dessus) sont exposés avec plus de détail dans la deuxième partie du présent rapport.

100. Dans les tableaux 18 et 19 de l'annexe se trouvent récapitulées les recettes et les dépenses de l'Office du 1er mai 1950 au 30 juin 1961.

Annexe à la première partie

STATISTIQUES RELATIVES AUX REFUGIES ET AUX CAMPS

Tableau 1

EFFECTIF TOTAL DES RÉFUGIÉS IMMATRICULÉS PAR CATÉGORIES DE SECOURS ^a (1950-1961)

Années	Membres des familles inscrites sur les listes de rationnaires Catégorie R				5 ^d	Catégories E et M 6 ^d	Catégorie N 7 ^d	8 ^e
	1	2 ^b	3 ^c	4				
	Bénéficiaires de rations entières	Bénéficiaires de demi- rations	Nourrissons et enfants bénéficiant des services	Total 1+2+3	Personnes ne recevant pas de rations	Membres de familles bénéficiant de l'ensei- gnement et/ou des services médicaux	Membres de familles ne recevant ni rations ni services	Total général 4+5+6+7
Juin 1950.....	t	t	t	960 021	—	—	—	960 021
Juin 1951.....	826 459	51 034	2 174	879 667	—	—	24 455	904 122
Juin 1952.....	805 593	58 733	18 347	882 673	—	—	32 738	915 411
Juin 1953.....	772 166	64 817	34 765	871 748	—	—	45 013	916 761
Juin 1954.....	820 486	17 340	49 232	887 058	—	—	54 793	941 851
Juin 1955.....	828 531	17 228	60 167	905 986	—	—	63 403	969 389
Juin 1956.....	830 266	16 987	75 026	922 279	—	—	74 059	996 338
Juin 1957.....	830 611	16 733	86 212	933 356	18 203	4 462	62 980	1 019 201
Juin 1958.....	836 781	16 577	110 600	963 958	19 776	5 901	63 713	1 053 348
Juin 1959.....	843 739	16 350	130 092	990 181	21 548	6 977	68 922	1 087 628
Juin 1960.....	849 634	16 202	150 170	1 016 006	22 639	8 792	73 452	1 120 889
Juin 1961.....	854 268	15 998	169 736	1 039 996	23 947	9 515	77 566	1 151 024

^a Les données statistiques ci-dessus sont établies d'après les listes d'immatriculation de l'Office et, en raison de facteurs tels que le nombre élevé des décès non déclarés et des immatriculations injustifiées et non décelées, elles n'indiquent pas nécessairement l'effectif réel de la population réfugiée (cf. par. 8 à 10 du présent rapport).

^b Y compris jusqu'à l'année 1954 les Bédouins qui, par la suite, ont reçu des rations entières et les nourrissons qui bénéficient maintenant de rations entières à partir de leur premier anniversaire. On ne distribue actuellement de demi-rations qu'aux habitants des villages frontières en Jordanie.

^c Y compris les nourrissons de moins d'un an et les enfants qui, par suite de la limitation des contingents, ne reçoivent pas de rations (139 987 en Jordanie).

^d Les colonnes 5, 6 et 7 indiquent le nombre des réfugiés bénéficiaires de services, à qui les prestations ont été réduites ou supprimées selon leur revenu familial tel qu'il est connu de l'Office, et selon le barème appliqué dans le pays de résidence.

Les membres de familles de la catégorie R ne recevant pas de rations (col. 5) sont les personnes dont le revenu est encore insuffisant pour justifier la suppression des rations de la famille. Jusqu'à l'année 1956, ces réfugiés étaient classés avec les membres des familles de la catégorie N (col. 7).

Les catégories de secours E et M (col. 6), créées en 1956, ne concernent que le Liban, car il n'a été possible d'obtenir l'accord d'aucun autre pays d'accueil à l'introduction du barème des revenus établi en vue de la réduction ou de la restitution progressive des rations.

Dans la catégorie N (col. 7) figurent des réfugiés qui, en raison de leur revenu, n'ont droit ni aux rations ni aux services, ou qui ont bénéficié de subventions visant à les rendre économiquement indépendants. Pour cette catégorie, les chiffres de 1951 à 1956 ont été rectifiés depuis le rapport de l'année dernière, ce qui explique les légers changements qui apparaissent dans les totaux correspondants.

D'une manière générale, il convient de signaler que la répartition des réfugiés par catégories de secours ne donne qu'une idée incomplète du nombre des réfugiés subvenant à leurs besoins, étant donné les difficultés qu'éprouve l'Office à déterminer le niveau réel de leurs revenus ou de leurs besoins.

^e Effectif total de la population en juin 1952, y compris 19 616 réfugiés recevant une assistance en Israël et qui sont restés à la charge de l'Office jusqu'au 1er juillet 1952.

^f Chiffres inconnus.

Tableau 2

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS L'EFFECTIF DES RATIONNAIRES ET DANS LES SECOURS QUI LEUR SONT ATTRIBUÉS^a
(JUILLET 1950-JUIN 1961)

	Juill. 1950- Juin 1951 ^b	Juill. 1951- Juin 1952 ^b	Juill. 1952- Juin 1953	Juill. 1953- Juin 1954	Juill. 1954- Juin 1955	Juill. 1955- Juin 1956	Juill. 1956- Juin 1957	Juill. 1957- Juin 1958	Juill. 1958- Juin 1959	Juill. 1959- Juin 1960	Juill. 1960- Juin 1961	Total
<i>En plus:</i>												
Naissances ^c	10 057	21 315	28 335	28 711	30 788	30 658	27 960	40 041	37 047	37 776	39 299	331 987
Nouvelles immatriculations.....	19 537	13 265	1 993	2 885	1 502	1 287	1 370	859	645	525	324	44 192
Perte des ressources ^d	8 481	2 592	2 685	4 194	4 461	8 433	6 823	6 045	4 040	4 417	3 490	55 661
Retour après absence.....	—	—	180	442	642	973	3 599	1 436	1 113	1 039	935	10 359
Divers ^e	10 256	12 468	2 014	521	680	1 061	309	231	292	248	252	28 332
TOTAL	48 331	49 640	35 207	36 753	38 073	42 412	40 061	48 612	43 137	44 005	44 300	470 531
<i>En moins:</i>												
Décès.....	896	4 053	3 897	3 764	4 042	4 409	5 582	5 263	4 956	5 041	8 919	50 822
Immatriculations erronées ou en double.....	24 265	16 919	4 530	2 737	926	485	584	425	406	570	571	52 418
Indépendance économique ^f	4 121	17 759	12 884	12 717	10 184	19 068	16 328	9 541	7 815	9 764	8 127	128 288
Absence.....	1 174	5 466	2 995	1 810	2 581	1 492	5 632	2 869	2 128	2 183	2 334	30 664
Divers ^g	97 268	5 157	20 891	410	1 628	563	357	455	505	701	743	128 678
TOTAL	127 724	49 334	45 197	21 438	19 361	26 017	28 483	18 553	15 810	18 259	20 694	390 870
Nombre total de bénéficiaires de rations et d'enfants (nouveau-nés et autres) à la fin de l'année.....	960 021	879 667	882 673	871 748	887 058	905 986	933 356	963 958	990 181	1 016 006	1 039 996	

^a On trouvera dans ce tableau la récapitulation des changements survenus ces 11 dernières années dans le nombre total des bénéficiaires de rations et des enfants (nourrissons et autres) inscrits pour les services (col. 4 du tableau 1). Les naissances, les nouvelles immatriculations, les décès, les immatriculations erronées ou en double se traduisent par des inscriptions ou des radiations de noms sur les listes d'immatriculations. Les rubriques "indépendance économique" et "absence" correspondent à des transferts d'une catégorie d'ayants droit à une autre bénéficiant de plus ou moins de services (col. 5, 6 et 7 du tableau 1).

Ne figurent pas dans ce tableau les transferts qui s'effectuent à l'intérieur ou de l'un à l'autre des pays d'accueil, ni les attributions de rations aux enfants qui atteignent l'âge d'un an.

^b Il s'agit notamment des changements effectués à l'occasion du recensement de 1950-1951.

^c Les variations qu'accuse le nombre des naissances d'une année à l'autre résultent dans une large mesure de retards dans les immatriculations.

^d Ressources personnelles, emploi à l'Office, aide à l'indépendance économique, etc. ou disparition de ces ressources.

^e Ces modifications diverses comprennent, jusqu'à juin 1953, un certain nombre d'inscriptions ou de radiations ainsi qu'un certain nombre de changements dans les effectifs des différentes catégories de bénéficiaires des secours. La plupart des radiations de réfugiés résidant en Israël figurent également sous cette rubrique (40 930 personnes de juillet 1950 à juin 1953).

Tableau 3

 RÉPARTITION DES RÉFUGIÉS IMMATRICULÉS PAR PAYS DE RÉSIDENCE,
 PAR CATÉGORIES DE SECOURS ET PAR GROUPES D'ÂGES AU 30 JUIN 1961

Pays et catégories de secours ^a	Nombre de personnes			Total	Nombre de familles
	Moins de 1 an ^b	De 1 à 15 ans ^c	Plus de 15 ans		
Jordanie:					
R.....	11 452	218 375	361 612	591 439	109 619
N.....	244	10 031	29 011	39 286	7 969
TOTAL	11 696	228 406	390 623	630 725	117 588
Gaza:					
R.....	5 396	99 456	142 442	247 294	44 531
N.....	94	3 780	9 957	13 831	4 134
TOTAL	5 490	103 236	152 399	261 125	48 665
Liban:					
R.....	1 596	46 654	68 217	116 467	24 609
E et M.....	68	2 410	6 179	8 657	1 621
N.....	78	2 437	12 562	15 077	4 505
TOTAL	1 742	51 501	86 958	140 201	30 735
RAU (province nord):					
R.....	3 605	43 189	61 949	108 743	3 431
E et M ^d	6	238	614	858	129
N.....	32	1 751	7 589	9 372	3 280
TOTAL	3 643	45 178	70 152	118 973	26 840
Total pour l'ensemble de la région d'acti- vité de l'Office:					
R.....	22 049	407 674	634 220	1 063 943	202 190
E et M.....	74	2 648	6 793	9 515	1 750
N.....	448	17 999	59 119	77 566	19 888
TOTAL	22 571	428 321	700 132	1 151 024	223 828

^a Pour plus de détails concernant les catégories de secours, voir tableau 1.

^b Le nombre des enfants de moins d'un an est inférieur au nombre réel des naissances de l'année précédente, en raison de retards dans l'enregistrement des naissances.

^c Un certain nombre d'enfants nés depuis 1950 dans des familles des catégories E, M et N ne sont pas immatriculés à l'Office.

^d Ces catégories ne concernent qu'un petit nombre d'agents de l'UNRWA.

Tableau 4

 NOMBRE DE CAMPS DE L'OFFICE, EFFECTIFS DES RÉFUGIÉS HÉBERGÉS
 ET TYPES D'ABRIS ^a (1950-1961)

Années	Camps	Effectifs ^b	Tentes	Baraques
Juin 1950.....	—	267 598	30 580	10 930
Juin 1951.....	71	276 294	29 989	15 760
Juin 1952.....	63	281 128	22 055	30 988
Juin 1953.....	64	282 263	18 059	39 745
Juin 1954.....	59	305 630	15 180	51 363
Juin 1955.....	57	335 752	14 212	62 794
Juin 1956.....	58	358 681	12 989	82 934
Juin 1957.....	58	360 598	8 328	82 595
Juin 1958.....	58	396 761	4 950	89 598
Juin 1959.....	58	414 467	1 984	98 147
Juin 1960.....	58	421 518	149	103 616
Juin 1961.....	57	442 862	—	108 155

Tableau 5

RÉPARTITION DES RÉFUGIÉS DANS LES CAMPS DE L'OFFICE
PAR PAYS DE RÉSIDENCE AU 30 JUIN 1961 ^a

Pays	Nombre de familles	Nombre de personnes ^b	Pourcentage de la population réfugiée
Jordanie.....	38 334	204 544	32
Gaza.....	28 104	156 738	60
Liban.....	13 276	61 541	44
RAU (province nord).....	4 352	20 039	17
TOTAL	84 066	442 862	38

^a D'une manière générale, les réfugiés qui vivent hors des camps de l'UNRWA résident dans les villes et villages des pays d'accueil et bénéficient des mêmes services; toutefois, l'Office ne met pas d'installations sanitaires à leur disposition. Du point de vue économique, leur situation ne diffère guère de celle des réfugiés vivant dans les camps (voir par. 14 du rapport).

^b Figurent dans ce tableau les réfugiés immatriculés dans les camps, de quelque catégorie de secours qu'ils relèvent.

Non compris les réfugiés des camps qui, tout en bénéficiant des installations sanitaires, ne sont pas logés par l'Office.

RATIONS DE BASE ET ALIMENTATION D'APPOINT

Tableau 6

RATIONS DE BASE ET AUTRES DENRÉES DISTRIBUÉES PAR L'OFFICE

1. — Rations de base:

La ration mensuelle individuelle est composée comme suit:

- 10 000 grammes de farine,
- 600 grammes de légumes secs,
- 600 grammes de sucre,
- 500 grammes de riz,
- 375 grammes de matières grasses.

Cette ration équivaut à environ 1 500 calories par jour.

En hiver, elle est complétée par:

- 300 grammes de légumes secs,
- 500 grammes de dattes ou de raisins secs,

et correspond alors à 1 600 calories par personne et par jour.

2. — Autres denrées:

Un morceau de savon de 150 grammes par rationnaire et par mois;

Une couverture par rationnaire tous les trois ans;

Un litre et demi de pétrole lampant durant les cinq mois d'hiver aux rationnaires résidant dans les camps.

Tableau 7

PROGRAMME D'ALIMENTATION D'APPOINT DE L'OFFICE
NOMBRE MOYEN DE BÉNÉFICIAIRES (1er JUILLET 1960-30 JUIN 1961)

Pays	Nombre de bénéficiaires du repas chaud quotidien (moyenne pour l'année)			Nombre de bénéficiaires des rations mensuelles de produits secs (moyenne pour l'année)				Total	Total général
	Nombre de centres d'alimentation d'appoint	Moins de 2 ans	De 2 à 15 ans et cas spéciaux	Femmes enceintes	Nourrices	Tuberculeux non hospitalisés			
Liban.....	22	517	3 935	1 231	3 494	239	4 964	9 416	
RAU (province nord) ..	18	404	3 647	553	1 225	190	1 968	6 019	
Jordanie.....	47	1 681	17 882	2 785	10 222	606	13 613	35 927	
Gaza.....	24 ^a	208	2 543						
	16	1 304	10 275	2 573	7 786	372	10 731	22 310	
	127	4 114	38 282	7 142	22 727	1 407	31 276	73 672	

^a Centres administrés par des sociétés bénévoles.

Tableau 8

PROGRAMME DE DISTRIBUTION DE LAIT DE L'OFFICE
NOMBRE MOYEN DE BÉNÉFICIAIRES (1er JUILLET 1960-30 JUIN 1961)

Pays	Nombre de centres de distribution de lait		Nombre quotidien de bénéficiaires (moyenne pour l'année)			Total
	Préparation et distribution	Distribution seulement	Centres de distribution de lait	Écoliers ^a	Orphelins, titulaires d'ordonnances médicales, etc.	
Liban.....	23	11	39 343	3 719	540	43 602
RAU (province syrienne).....	22	—	33 548	5 362	110	39 020
Jordanie.....	82	4	72 346	16 996	560	93 338
Gaza.....	33 ^b	—	3 436			
	16	—	46 111	22 372	—	68 483
	176	15	194 784	48 449	1 210	244 443

^a Moyenne quotidienne durant l'année scolaire de neuf mois.

^b Centres administrés par des sociétés bénévoles.

STATISTIQUES RELATIVES A LA SANTE ET A L'HYGIENE PUBLIQUE

Tableau 9

NOMBRE DE CONSULTATIONS
DANS LES DISPENSAIRES GÉRÉS OU SUBVENTIONNÉS PAR L'OFFICE
(1er JUILLET 1960-30 JUIN 1961)

	Liban	RAU (province nord)	Jordanie	Gaza	Total
Nombre de bénéficiaires des services médicaux.....	124 320	108 552	589 363	246 027	1 068 262
Médecine générale.....	434 411	340 618	677 554	515 472	1 968 055
Pansements et dermatologie.....	231 279	145 178	816 720	491 076	1 684 253
Soins oculaires.....	196 271	75 910	968 997	594 159	1 835 337
Soins dentaires.....	36 336	16 827	77 337	18 281	148 781
TOTAL GÉNÉRAL	898 297	578 533	2 540 608	1 618 988	5 636 426

Tableau 10

ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS
AUXQUELS LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE ONT ACCÈS
(1960-1961)

Hôpitaux gérés par:					
L'Etat et les pouvoirs locaux.....					22
Les organismes bénévoles ou les particuliers.....					46
L'Office.....					6
					74
L'Office assure en out re le fonctionnement de 11 maternités: 3 en Jordanie et 8 à Gaza.					
Nombre de lits disponibles	Liban	RAU (province nord)	Jordanie	Gaza	Total
Médecine générale.....	135	80	640	287	1 142
Phtisiologie.....	150	20	130	150	450
Obstétrique.....	25	11	66	80	182
Pédiatrie.....	31	18	140	17	206
Psychiatrie.....	50	—	50	—	100
TOTAL	391	129	1 026	534	2 080
Nombre de lits pour 1 000 habitants	3,15	1,19	1,74	2,17	1,95

Tableau 11

LISTE DES MALADIES CONTAGIEUSES
RELEVÉES PARMIS LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE

(1er JUILLET 1960-30 JUIN 1961)

	Liban	RAU (province nord)	Jordanie	Gaza	Total
Nombre de réfugiés	124 320	108 552	589 363	246 027	1 068 262
Peste	0	0	0	0	0
Choléra	0	0	0	0	0
Fièvre jaune	0	0	0	0	0
Variole	0	0	0	0	0
Typhus exanthématique	0	0	0	0	0
Typhus endémique	0	0	0	0	0
Fièvre récurrente transmise par le pou	0	0	0	0	0
Fièvre récurrente endémique	0	0	10	0	10
Diphthérie	1	0	3	0	4
Rougeole	570	1 293	5 457	6 752	14 072
Coqueluche	289	879	1 599	274	3 041
Varicelle	673	637	1 263	1 472	4 045
Oreillons	633	488	1 585	53	2 759
Méningite cérébro-spinale	5	2	17	4	28
Poliomyélite	10	9	34	7	60
Affections entériques	29	424	348	17	818
Dysenterie	14 907	11 987	10 936	20 268	58 098
Paludisme	0	12	17	135	164
Bilharziose	0	0	10	122	122
Ankylostomiase	26	0	12	1 034	1 072
Trachome	2 188	697	22 748	19 221	44 854
Conjonctivite	16 911	10 520	68 033	20 522	115 986
Tuberculose	124	90	193	230	637
Syphilis	35	32	27	96	190
Blennorragie	7	2	10	4	23
Fièvre scarlatine	0	0	12	0	12
Rage	0	0	0	0	0
Tétanos	4	0	4	11	19
Brucellose	0	0	0	0	0
Hépatite infectieuse	72	109	180	137	498
Leishmaniose	2	0	3	0	5

ENSEIGNEMENT GENERAL ET BOURSES D'ETUDES SUPERIEURES

Tableau 12

ECOLES UNRWA-UNESCO

EFFECTIFS DES ÉCOLES PRIMAIRES ET DES CLASSES SECONDAIRES DU PREMIER CYCLE (1951-1961)

Pays	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961
Gaza:											
Ecoles primaires.....	19 543	22 551	25 702	31 107	34 016	35 087	34 876	35 163	34 806	36 633	36 591
Ecoles secondaires (1er cycle).....	61	164	675	1 781	3 339	4 937	6 410	7 495	8 244	8 481	9 841
TOTAL	19 604	22 715	26 377	32 888	37 355	40 024	41 286	42 658	43 050	45 114	46 432
Jordanie:											
Ecoles primaires.....	16 345	15 882	30 118	39 188	42 144	43 649	42 431	41 600	39 519	38 223	38 309
Ecoles secondaires (1er cycle).....	—	—	87	812	1 694	3 062	4 608	5 852	7 292	7 510	8 035
TOTAL	16 345	15 882	30 205	40 000	43 838	46 711	47 039	47 452	46 811	45 733	46 344
Liban:											
Ecoles primaires.....	4 564	6 291	9 332	11 695	12 567	12 983	13 155	13 936	14 881	15 422	16 292
Ecoles secondaires (1er cycle).....	—	—	86	384	620	948	1 003	996	1 325	1 668	2 159
TOTAL	4 564	6 291	9 418	12 079	13 187	13 931	14 158	14 932	16 206	17 090	18 451
RAU (province syrienne):											
Ecoles primaires.....	2 599	2 895	5 410	8 758	9 700	10 288	11 042	11 332	12 256	13 354	13 685
Ecoles secondaires (1er cycle).....	—	—	166	864	671	936	1 180	1 562	1 916	2 592	3 589
TOTAL	2 599	2 895	5 576	9 622	10 371	11 224	12 222	12 894	14 172	15 946	17 274
Total général:											
Ecoles primaires.....	43 051	47 619	70 562	90 748	98 427	102 007	101 504	102 031	101 462	103 632	104 877
Ecoles secondaires (1er cycle).....	61	164	1 014	3 841	6 324	9 883	13 201	15 905	18 777	20 251	23 624
TOTAL	43 112	47 783	71 576	94 589	104 751	111 890	114 705	117 936	120 239	123 883	128 501

Tableau 13

EFFECTIFS DES ÉCOLES SECONDAIRES (ÉCOLES PUBLIQUES, PRIVÉES ET DE L'OFFICE)
ET NOMBRE D'ÉLÈVES DES ÉCOLES SECONDAIRES PUBLIQUES ET PRIVÉES POUR
LESQUELS L'OFFICE VERSAIT DES SUBVENTIONS À LA DATE DU 31 MAI 1961

Pays	Effectifs des écoles de l'Office		Effectifs des écoles publiques*		Effectifs des écoles privées*		Total
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
Gaza.....	9 841	5 770 (3 400)	—	(—)	15 611 (13 241)		
Jordanie.....	8 035	8 643 (5 000)	1 695 (400)		18 373 (13 435)		
Liban.....	2 159	142 (66)	3 228 (2 343)		5 529 (4 568)		
RAU (province syrienne).	3 589	1 651 (1 651)	1 687 (1 687)		6 927 (6 927)		
TOTAL	23 624	16 206 (10 117)	6 610 (4 430)		46 440 (38 171)		

* Les écoles publiques et privées acceptent plus d'élèves réfugiés que l'Office n'en subventionne. On a indiqué entre parenthèses le nombre total d'élèves réfugiés fréquentant ces établissements pour qui l'Office verse des subventions.

Tableau 14

EFFECTIFS DES ÉLÈVES PAR CLASSE DANS LES ÉCOLES UNRWA-UNESCO À LA FIN DU MOIS DE MAI 1961

Pays	1ère année		2ème année		3ème année		4ème année		5ème année		6ème année		Total	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Gaza.....	3 240	3 292	3 316	3 290	3 116	2 881	3 010	2 680	2 807	2 381	4 068	2 510	19 557	17 034
Jordanie.....	4 389	4 307	4 392	3 522	3 582	2 641	3 647	2 333	3 257	1 624	3 259	1 356	22 526	15 783
Liban.....	1 915	1 533	1 672	1 357	1 756	1 322	1 623	1 064	1 444	823	1 212	571	9 622	6 670
RAU (province syrienne).....	1 764	1 348	1 549	1 160	1 459	1 062	1 221	777	1 156	667	1 058	464	8 207	5 478
TOTAL	11 308	10 480	10 929	9 329	9 913	7 906	9 501	6 854	8 664	5 495	9 597	4 901	59 912	44 965
TOTAL GÉNÉRAL	21 788		20 258		17 819		16 355		14 159		14 498		104 877	
Pays	I (1er cycle)		II (1er cycle)		III (1er cycle)		I (2ème cycle)		II (2ème cycle)		Total			
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles		
Gaza.....	2 894	1 827	1 814	1 010	1 798	498	—	—	—	—	6 506	3 335		
Jordanie.....	2 709	956	2 026	658	1 041	47	346	—	252	—	6 374	1 661		
Liban.....	977	335	564	158	59	7	58	—	—	—	1 658	501		
RAU (province syrienne).....	1 146	422	778	268	766	209	—	—	—	—	2 690	899		
TOTAL	7 726	3 540	5 182	2 094	3 664	761	404	—	252	—	17 228	6 396		
TOTAL GÉNÉRAL	11 266		7 276		4 425		405		252		23 624			

ÉCOLES SECONDAIRES (1er et 2ème CYCLES)

Tableau 15

RÉPARTITION DES ENFANTS RÉFUGIÉS DE PALESTINE FRÉQUENTANT L'ÉCOLE AU 31 MAI 1961

Pays	Nombre d'élèves dans les classes primaires des écoles UNRWA-UNESCO			Nombre d'élèves dans les classes secondaires des écoles UNRWA-UNESCO			Nombre des élèves réfugiés des écoles publiques et privées		Effectif total des réfugiés fréquentant l'école	
	Nombre des écoles UNRWA-UNESCO	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Écoles publiques		Écoles privées
Gaza.....	82	19 557	17 034	36 591	6 506	3 335	9 841	5 770	—	52 202
Jordanie.....	170	22 526	15 783	38 309	6 374	1 661	8 035	25 533	8 987	80 864
Liban.....	61	9 622	6 670	16 292	1 658	501	2 159	819	9 247	28 517
RAU (province syrienne).....	77	8 207	5 478	13 685	2 690	899	3 589	6 496	2 327	26 097
TOTAL	390	59 912	44 965	104 877	17 228	6 396	23 624	38 618	20 561	187 680

Tableau 16

RÉPARTITION PAR DISCIPLINES DES TITULAIRES DE BOURSES UNIVERSITAIRES DE L'OFFICE (1960-1961)

Régions d'origine	Propédeutique	Agriculture	Lettres et sciences (tère année)	Commerce	Pédagogie	Génie civil	Art dentaire	Médecine	Pharmacie	Total
Gaza.....	—	3	25	—	3	34	—	42	7	114 ^a
Jordanie.....	26	2	46	3	2	43	3	42	2	169 ^b
Liban.....	—	—	31	—	—	19	—	14	1	65 ^c
RAU (province syrienne)...	—	1	8	3	—	19	3	15	5	54 ^d
TOTAL	26	6	110	6	5	115	6	113	15	402

^a Y compris 6 bourses d'études de l'ARAMCO et 8 autres bourses dont l'octroi a été rendu possible grâce aux exonérations que le Gouvernement de la République arabe unie a accordées à des étudiants particulièrement brillants.

^b Y compris 9 bourses de l'ARAMCO.

^c Y compris 3 bourses de l'ARAMCO.

^d Y compris 4 bourses de l'ARAMCO.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Tableau 17

ECOLES NORMALES ET TECHNIQUES (1960-1961)

	Nombre de places	Nombre annuel de diplômés (année 1961)
Ecole professionnelle de garçons de Kalandia (Jordanie)	392	169
Ecole professionnelle de garçons (Gaza)	192	48
Ecole professionnelle de garçons de Wadi Seir (Jordanie)	404	72
Cours du soir (commerce et secrétariat): Beyrouth et Tripoli (Liban)	150	90
Ecole normale d'instituteurs de Ramallah (Jordanie)	200	—
Ecole normale d'institutrices de Naplouse (Jordanie)	84	19
	<u>1422</u>	<u>398</u>

QUESTIONS FINANCIERES

Tableau 18

ETAT RÉCAPITULATIF DES RECETTES, DES DÉPENSES ET DU FONDS DE ROULEMENT DE L'OFFICE
POUR LA PÉRIODE DU 1er MAI 1950 AU 30 JUIN 1961 ^a

(en dollars des Etats-Unis)

Périodes	Recettes			Dépenses	Fonds de roulement en fin de période
	Contributions des gouvernements	Recettes diverses	Total des recettes		
1er mai 1950-30 juin 1951	38 781 617	1 346 325	40 127 942	33 383 180 ^b	6 744 762
1er juill. 1951-30 juin 1952	42 808 698	1 092 107	43 900 805	28 054 838	22 590 729
1er juill. 1952-30 juin 1953	49 087 227	440 419	49 527 646	26 936 198	45 182 177
1er juill. 1953-30 juin 1954	22 983 899	559 188	23 543 087	29 290 393	39 434 871
1er juill. 1954-30 juin 1955	24 554 930	605 641	25 160 571	29 387 519	35 207 923
1er juill. 1955-30 juin 1956	23 646 275	571 866	24 218 141	31 999 975	27 426 089
1er juill. 1956-31 déc. 1957	42 452 880	1 072 872	43 525 752	52 009 113	18 942 728
1er janv. 1958-31 déc. 1958	33 928 466	1 104 793	35 033 259	31 665 379	22 310 608
1er janv. 1959-31 déc. 1959	32 553 673	1 405 205	33 958 878	34 041 427	22 228 059
1er janv. 1960-31 déc. 1960	32 852 870	2 629 135	35 482 005	34 584 432	23 125 632
1er janv. 1961-30 juin 1961	12 973 799	1 324 211	14 298 010	17 073 387	20 350 255 ^c
TOTAL des recettes et des dépenses	356 624 334	12 151 762	368 776 096	348 425 841	

^a D'après les états vérifiés, mais compte tenu pour chaque année des ajustements opérés au cours des exercices au moyen du fonds de roulement et qui ont également fait l'objet de vérifications.

^b Y compris le déficit de 2 646 909 dollars de l'UNRPR (Aide des Nations Unies aux réfugiés de Palestine), qui a été couvert par l'UNRWA.

^c A l'exclusion de 413 562 dollars d'ajustement provisoire pour différence sur les prix de fournitures, qui seront affectés aux opérations effectuées du 1er juillet au 31 décembre 1961.

Tableau 19

ETAT DÉTAILLÉ DES RECETTES DE L'UNRWA (1er MAI 1950-30 JUIN 1961)
(en dollars des Etats-Unis)

Contributeurs	Pour les 12 mois se terminant le:												Total des contributions
	18 mois				12 mois				6 mois				
	1.5.50- 30.6.51	30.6.52	30.6.53	30.6.54	30.6.55	30.6.56	31.12.57	31.12.58	31.12.59	31.12.60	30.6.61		
I. — CONTRIBUTIONS DES GOUVERNEMENTS													
Arabie Saoudite.....	37 650	115 000	40 000	40 000	40 000	40 000	114 668	174 046	138 833	85 618	—	825 815	
Australie.....	—	328 715	712 088	112 500	112 500	112 500	212 000	195 200	190 400	196 000	100 800	2 272 703	
Autriche.....	—	—	1 400	700	700	700	1 050	1 400	2 000	2 000	—	9 950	
Bahrein.....	—	—	—	—	—	—	1 960	—	—	—	—	1 960	
Belgique.....	6 000	—	30 000	30 000	30 000	30 000	50 000	20 000	20 000	20 000	—	246 000	
Birmanie.....	—	—	—	2 000	—	3 528	2 972	—	—	1 046	—	9 546	
Bolivie.....	—	5 000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5 000	
Brésil.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	25 000	—	25 000	
Cambodge.....	—	—	2 000	2 000	—	—	—	—	857	—	571	5 428	
Canada.....	1 400 313	—	600 000	515 000	515 000	—	1 208 125	2 138 750	2 075 000	3 060 000	—	11 512 188	
Ceylan.....	—	—	—	—	—	—	1 400	—	—	—	—	1 400	
Cuba.....	—	—	—	—	—	—	—	—	5 000	—	—	5 000	
Danemark.....	—	56 000	43 478	—	86 956	—	86 956	50 680	43 440	43 440	43 440	456 390	
Espagne.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16 667	—	16 667	
Etats-Unis d'Amérique...	27 450 000	30 000 000	36 000 000	15 000 000	16 700 000	16 700 000	30 622 000	23 746 069	23 000 000	22 147 418	9 213 906	250 579 393	
Ethiopie.....	25 500	—	—	—	—	—	10 000	—	—	—	—	35 500	
Fédération de Malaisie...	—	—	—	—	—	—	1 500	—	3 000	1 500	—	6 000	
Finlande.....	—	—	1 000	—	—	—	2 000	—	—	—	—	3 000	
France.....	2 285 714	2 571 429	954 079	1 485 790	1 657 219	368 276	700 810	745 162	264 002	182 757	32 260	11 247 498	
Gambie.....	—	—	—	—	—	—	—	—	30	—	—	30	
Gaza.....	—	—	—	—	—	—	19 157	22 986	129 592	130 045	65 022	366 802	
Ghana.....	—	—	—	—	—	—	—	—	3 000	—	3 000	6 000	
Grèce.....	—	56 287	—	21 000	2 730	6 000	11 000	16 500	39 000	17 500	15 000	185 017	
Haïti.....	—	—	2 000	2 000	—	—	—	—	—	—	—	6 000	
Honduras.....	—	2 500	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2 500	
Inde.....	—	30 000	60 000	—	104 000	52 500	17 967	3 847	25 441	23 739	—	227 494	
Indonésie.....	—	—	—	60 000	—	30 000	60 000	—	—	—	—	240 000	
Iran.....	—	—	—	—	—	5 138	3 350	5 333	8 332	3 000	—	25 153	
Irlande.....	—	—	—	—	—	—	—	—	2 814	7 000	—	9 814	
Israël.....	114 354	5 207	1 029	—	—	—	135 957	—	—	—	—	256 547	
Italie.....	—	—	—	—	20 000	—	—	39 953	—	—	120 518	180 471	
Japon.....	—	—	—	10 000	10 000	10 000	20 000	10 000	10 000	12 500	—	82 500	

Tableau 19 (suite)
ÉTAT DÉTAILLÉ DES RECETTES DE L'UNRWA (1er MAI 1950-30 JUIN 1961)
(en dollars des Etats-Unis)

Contributaires	Pour les 12 mois se terminant le:												Total des contributions
	1.5.50-30.6.51			18 mois			12 mois se terminant le:			6 mois			
	30.6.52	30.6.53	30.6.54	30.6.55	30.6.56	31.12.57	31.12.58	31.12.59	31.12.60	30.6.61	31.12.60	30.6.61	
I. — CONTRIBUTIONS DES GOUVERNEMENTS (suite)													
Jordanie.....	229 804	184 996	154 000	—	—	174 403	100 935	99 045	98 550	49 140	1 090 873	49 140	10 500
Katar.....	—	—	—	—	—	10 500	—	—	—	—	131 250	131 250	—
Koweït.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2 707
Laos.....	—	1 207	—	—	—	—	—	1 000	500	—	—	—	—
Liban.....	225 800	14 385	13 689	13 689	12 164	11 652	7 788	23 844	23 844	20 202	367 057	20 202	367 057
Libéria.....	—	—	—	—	—	—	5 000	6 500	5 000	—	16 500	—	16 500
Libye.....	—	—	—	—	—	—	—	10 000	—	—	10 000	—	10 000
Luxembourg.....	2 000	1 000	3 000	—	4 000	2 000	2 000	2 000	—	2 000	20 000	2 000	20 000
Maroc.....	—	—	—	—	—	5 714	4 762	4 796	—	—	52 022	36 750	52 022
Mexique.....	—	—	75 482	28 800	11 409	—	—	—	—	—	115 691	—	115 691
Monaco.....	—	285	286	—	286	572	2 381	203	204	—	4 217	—	4 217
Norvège.....	60 000	14 000	42 097	42 135	42 135	63 202	49 000	21 000	63 000	—	438 569	—	438 569
Nouvelle-Zélande.....	—	210 000	140 000	112 000	168 000	210 000	168 000	140 000	168 000	140 000	1 596 000	140 000	1 596 000
Pakistan.....	90 000	90 000	82 764	67 991	—	62 964	20 964	20 964	22 014	—	457 661	—	457 661
Pays-Bas.....	—	25 000	25 000	25 000	57 895	64 474	32 895	65 790	65 790	—	361 844	—	361 844
Philippines.....	—	10 000	—	—	—	1 250	—	—	—	—	11 250	—	11 250
RAU {Prov. égyptienne...}	478 219	718 280	546 633	277 143	724 924	182 182	228 850	326 324	339 083	248 067	3 789 563	248 067	3 789 563
RAU {Prov. syrienne...}	171 263	125 673	63 948	82 419	74 900	110 415	76 498	81 909	83 474	36 908	936 610	36 908	936 610
République de Corée....	—	—	2 000	—	—	2 000	—	—	—	—	5 000	—	5 000
République Dominicaine.	5 000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5 000	—	5 000
République du Viet-Nam	—	5 000	6 000	—	—	—	—	2 500	—	—	16 000	2 500	16 000
République fédérale d'Allemagne.....	—	—	23 810	—	16 603	24 997	190 476	238 095	238 095	—	732 076	—	732 076

Tableau 20

ÉTAT DES CONTRIBUTIONS EXTRA-BUDGÉTAIRES DESTINÉES DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSISTANCE INDIVIDUELLE
QUI ONT ÉTÉ VERSÉES OU ANNONCÉES DU 1^{er} JUILLET AU 30 JUIN 1961 ^a

(en dollars des États-Unis)

Contributaires	Année mondiale du réfugié		Autres fonds extra-budgétaires		Total des fonds extra-budgétaires	
	Contributions versées	Contributions annoncées	Contributions versées	Contributions annoncées	Contributions versées	Contributions annoncées
<i>Gouvernements</i>						
Birmanie.....	1 046	—	—	—	1 046	—
Cambodge.....	286	—	—	—	286	—
Canada.....	1 020 000	—	—	—	1 020 000	—
Cuba.....	5 000	—	—	—	5 000	—
Etats-Unis d'Amérique ^c	—	—	—	500 000	—	500 000
Fédération de Malaisie.....	1 500	—	—	—	1 500	—
Gambie.....	30	—	—	—	30	—
Grèce.....	2 500	—	—	—	2 500	—
Japon.....	2 500	—	—	—	2 500	—
Koweït.....	—	—	131 250	—	131 250	—
Libéria.....	1 500	—	—	—	1 500	—
Maroc.....	—	—	36 750	—	36 750	—
Nouvelle-Zélande.....	28 000	—	—	—	28 000	—
Pakistan.....	1 050	—	—	—	1 050	—
Royaume-Uni ^b	224 000	—	—	—	224 000	—
Saint-Siège.....	11 965	—	—	—	11 965	—
Thaïlande.....	3 125	—	—	—	3 125	—
Viet-Nam.....	2 500	—	—	—	2 500	—
TOTAL pour les gouvernements.....	1 305 002	—	168 000	500 000	1 473 002	500 000
<i>Contributaires divers</i>						
Arabian American Oil Company.....	20 000	—	—	30 060	20 000	30 000
Children of Canada.....	71 400	—	—	—	71 400	—
Comité australien pour l'année mondiale du réfugié	—	83 000	—	—	—	83 000
Comité canadien pour l'Année mondiale du réfugié	156 436	—	—	—	156 436	—
Comité danois pour l'Année mondiale du réfugié.	—	145 000	—	—	—	145 000
Comité de l'Université d'Oxford pour l'Année mondiale du réfugié.....	840	—	—	—	840	—
Comité du Royaume-Uni pour l'Année mondiale du réfugié.....	1 015 000	—	—	—	1 015 000	—
Comité iranien pour l'Année mondiale du réfugié	9 000	—	—	—	9 000	—
Comité national allemand pour l'Année mondiale du réfugié.....	212 500	25 000	—	—	212 500	25 000
Comité néerlandais pour l'Année mondiale du réfugié.....	30 676	—	—	—	30 676	—
Comité norvégien pour l'Année mondiale du réfugié.....	—	90 000	—	—	—	90 000
Comité de secours de la radiodiffusion suédoise...	—	25 697	—	—	—	25 697
Comité vietnamien pour l'Année mondiale du réfugié.....	28 283	—	—	—	28 283	—
CORSO (Nouvelle-Zélande).....	61 272	11 680	—	—	61 272	11 680
Croix-Rouge suédoise.....	—	20 000	—	—	—	20 000
Farnsworth, Anne Labouisse (Etats-Unis d'Amérique).....	—	—	14 400	—	14 400	—

Tableau 20 (suite)

Contributaires	Année mondiale du réfugié		Autres fonds extra-budgétaires		Total des fonds extra-budgétaires	
	Contributions versées	Contributions annoncées	Contributions versées	Contributions annoncées	Contributions versées	Contributions annoncées
<i>Contributaires divers (suite)</i>						
Film et spectacle télévisé à l'occasion de l'Année mondiale du réfugié.....	8 030	—	—	—	8 030	—
Furse, William (Royaume-Uni).....	500	—	—	—	500	—
Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem (Royaume-Uni).....	2 380	—	—	—	2 380	—
Personnel du Secrétariat de l'ONU.....	10 241	—	—	—	10 241	—
Société de la Croix-Rouge irlandaise.....	42 005	—	—	—	42 005	—
Timbres commémoratifs de l'Année mondiale du réfugié.....	100 000	150 000	—	—	100 000	150 000
Uganda World Refugee Year Appeal.....	7 096	—	—	—	7 096	—
Dons divers et intérêts.....	75 212	—	—	—	75 212	—
TOTAL pour les contributaires divers.....	1 850 871	550 377	14 400	30 000	1 865 271	580 377
TOTAL des contributions versées ou annoncées	3 155 873	550 377	182 400	530 000	3 338 273	1 080 377

^a Les contributions figurant dans ce tableau sont incluses dans les chiffres des tableaux 18 et 19 et ne s'y ajoutent pas.

^b Les contributions du Royaume-Uni ont été versées par l'intermédiaire du Comité du Royaume-Uni pour l'Année mondiale du réfugié.

^c La contribution annoncée par les Etats-Unis est soumise à la règle habituelle de contrepartie, selon laquelle le total des contributions versées par les Etats-Unis d'Amérique à l'UNRWA pour un exercice quelconque (juillet à juin) ne doit pas dépasser 70 pour 100 du montant total des contributions de tous les gouvernements pour le même exercice.

Tableau 21 ^aCONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES FOURNIES DIRECTEMENT AUX RÉFUGIÉS ^b

(en dollars des Etats-Unis)

Contributions et périodes visées	Services d'enseignement	Services sociaux	Services médicaux	Logement	Services de sécurité	Services divers	Frais d'administration	Total
Jordanie:								
1er juill. 1959-30 juin 1960	1 301 362	213 452	562 341	—	169 680	42 280	—	2 289 115
1er juill. 1960-30 juin 1961	1 191 389	234 517	410 315	—	93 030	44 940	—	1 974 191
Liban:								
1er juill. 1959-30 juin 1960	—	3 266	10 984	—	—	—	105 500	119 750
1er juill. 1960-30 juin 1961	187 500	—	63 125	157 812	—	—	105 500	513 937
RAU (province syrienne):								
1er juill. 1959-30 juin 1960	393 056	390 618	9 707	527 777	—	—	163 611	1 484 769
1er juill. 1960-30 juin 1961	416 667	410 640	8 908	555 554	—	—	184 344	1 576 113
RAU (province égyptienne):								
1er juill. 1959-30 juin 1960	721 059	139 873	32 584	—	43 303	270 360	58 460	1 265 639
1er juill. 1960-30 juin 1961	725 757	349 758	64 621	—	78 463	37 336	62 393	1 318 328
France:								
1er juill. 1958-30 juin 1959	17 281	—	—	—	—	—	—	17 281
1er juill. 1959-30 juin 1960	16 686	—	—	—	—	—	—	16 686
1er juill. 1960-30 juin 1961	19 503	—	—	—	—	—	—	19 503

^a En 1960, par suite de retards dans la réception des informations, il n'a pas été possible de présenter un tableau analogue dans le rapport du Directeur pour 1959-1960. Le tableau ci-dessus porte donc, pour chaque gouvernement, sur la période du 1er juillet 1959 au 30 juin 1961. Tous les chiffres qui y figurent sont tirés des données fournies par les gouvernements intéressés et sont exprimés en dollars, la conversion étant opérée aux taux de change appliqués par l'Office dans sa comptabilité sur la base soit des cours officiels, soit des cours du marché libre, selon le cas.

^b Outre les contributions ci-dessus dont bénéficient directement les réfugiés, tous les gouvernements en question contribuent au budget de l'Office dont la comptabilité fait apparaître le montant de leurs contributions comme on l'a vu aux tableaux 18 et 19. Il y a également lieu de signaler que l'UNRWA (et, dans certains cas, les organisations bénévoles qui s'occupent des réfugiés) est exonérée du paiement des impôts et des droits de douane. Enfin, les dépenses afférentes aux services normalement assurés par les gouvernements des pays d'accueil se trouvent augmentées en raison de l'utilisation de ces services par les réfugiés.

SERVICES SOCIAUX

Tableau 22

COOPÉRATIVES DANS LES CAMPS DE RÉFUGIÉS (JUILLET 1961)

Types de coopératives	Camps	Nombre de familles bénéficiaires	Montant de l'assistance initialement fournie par l'UNRWA	Dons de source extérieure	Prêts du gouvernement
			Dollars		Dollars
Liban :					
Consommation	Mar Elias	54	925	—	—
Tricot	Ein el Helvé	25	300	—	—
			et laine		
Jordanie :					
Aviculture	Deir Ammar	16	420	16 000	1 680
			incubateur et couveuse	poussins (projet Heifer)	
Aviculture	Nouweimé	20	1 008	do	700
Agriculture	Karamé	49	1 400	—	24 000
Epargne et crédit (agricoles)....	Nouweimé	18	560	—	—
Artisanat	Kalandia	20	350	2 044 \$	—
Fabrique de nattes.....	Akabat Jaber	42	1 568	—	—
Boulangerie	Jalazone	28	560	—	—
Boulangerie	Fawwar	80	—	—	—
Ecole	Irbed	—	—	—	—
Gaza :					
Consommation	Nuseirat	273	346	—	—
Consommation	Bourej	131	346	—	—
Aviculture	Maghazi	7	1 038	1 000	—
				poussins (projet Heifer)	
Fabrique de savon.....	Maghazi	7	754	173 \$	—
				(NECC)	
Entreprise de menuiserie.....	Khan Younis	8	1 830	1 120 \$	—
				(CORSO)	
RAU (province syrienne) :					
Boulangerie	Khan Dannou	73	1 125	—	—
		<u>851</u>	<u>12 530</u>		

Tableau 23

ORGANISATIONS BÉNÉVOLES AYANT FOURNI DES VÊTEMENTS AUX RÉFUGIÉS DE PALESTINE EN 1960-1961

American Friends Service Committee.
 American Middle East Relief Association.
 Canadian Lutheran World Relief.
 Catholic Relief Services (Etats-Unis).
 Comité d'entraide interconfessionnel de l'Eglise de Danemark.
 Croix-Rouge suédoise.
 Eglise d'Ecosse.
 Eglise de Norvège.
 Church World Service (Etats-Unis).
 Lutheran World Relief, Inc.
 Mennonite Central Committee (Etats-Unis).
 Mission Inomeuropeisk (Suède).
 New Zealand Council or Organizations for Relief Services Overseas, Inc. (CORSO).
 Oxford Committee for Famine Relief (Royaume-Uni).
 Société de la Croix-Rouge (Canada).
 Sociétés de la Croix-Rouge (Royaume-Uni et Nouvelle-Zélande).
 Unitarian Service Committee of Canada.
 United Church of Canada.
 Wastkustens Efterkrigshjälp (Suède).
 Women's Voluntary Services (Royaume-Uni).

Tableau 24

ORGANISATIONS BÉNÉVOLES AIDANT ACTIVEMENT LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE
DANS LA RÉGION D'ACTIVITÉ DE L'UNRWA

CARE (Co-operative for American Relief Everywhere, Inc.).
 Church Missionary Society (Jordanie).
 Conseil œcuménique des Eglises.
 Fédération luthérienne mondiale (Jordanie et province syrienne de la République arabe unie).
 Groupement auxiliaire féminin de l'UNRWA.
 Jamiat al-Islam (Jordanie).
 Mennonite Central Committee (Jordanie).
 Mission pontificale (Liban, Jordanie et Gaza).
 Near East Christian Council Committee (à Gaza; au Liban, par l'intermédiaire du Joint Christian Committee; en Jordanie, directement et par l'intermédiaire de l'International Church Committee).
 Southern Baptist Mission des Etats-Unis (hôpital de Gaza).
 Union chrétienne de jeunes filles (Jordanie).
 Unions chrétiennes de jeunes gens (Jordanie, Gaza et Liban).

Tableau 25

NOMBRE DE RÉFUGIÉS AYANT ÉMIGRÉ AVEC L'AIDE DE L'OFFICE
DURANT LA PÉRIODE DE QUATRE ANS SE TERMINANT EN JUIN 1961

	<i>Etats-Unis</i>	<i>Venezuela</i>	<i>Brésil</i>	<i>Colombie</i>	<i>Canada</i>	<i>Divers</i>	<i>Total</i>
1957-1958	80	170	137	1	11	34	433
1958-1959	273	75	84	—	1	44	477
1959-1960	167	9	166	8	18	39	407
1960-1961	75	12	121	77	14	49	348
	<u>595</u>	<u>266</u>	<u>508</u>	<u>86</u>	<u>44</u>	<u>166</u>	<u>1 665</u>

PERSONNEL DE L'OFFICE

Tableau 26

PERSONNEL DE L'OFFICE AU 31 DÉCEMBRE 1960

<i>Fonctions</i>	<i>Personnel recruté sur le plan régional^a</i>	<i>Personnel international^b</i>	<i>Total</i>
Services médicaux, distribution du lait et de l'alimentation d'appoint, hygiène du milieu..	3 618	17	3 635
Enseignement et formation professionnelle....	4 565	29	4 594
Approvisionnement, transports et distribution..	1 353	15	1 368
Autres fonctions (placement, services sociaux, administration, etc.)	1 167	85	1 252
	<u>10 703</u>	<u>146</u>	<u>10 849</u>

^a Si le nombre des fonctionnaires recrutés sur le plan régional semble avoir augmenté de 611 depuis le 31 décembre 1959, c'est principalement du fait que des ouvriers qui jusque-là étaient payés à la journée figurent maintenant au tableau d'effectifs.

^b Ces chiffres comprennent 22 fonctionnaires détachés par l'UNESCO, l'OMS ou d'autres organisations ou dont les services ont été mis par celles-ci à la disposition de l'Office.

Deuxième partie

BUDGET POUR L'ANNEE CIVILE 1962

A. — Introduction

101. Dans son rapport sur l'exercice 1959-1960, le Directeur a présenté un plan triennal de dépenses (1961-1963) visant toute la période de prorogation du mandat de l'Office qui doit venir à expiration le 30 juin 1963. Les chiffres indiqués pour 1962-1963 ne représentaient alors que des estimations très provisoires; on trouvera ci-après les prévisions définitives pour 1962, d'un montant de 39 204 000 dollars.

102. Les premières prévisions pour 1962, qui avaient été présentées à l'Assemblée générale lors de sa quinzième session, ont subi plusieurs changements notables dont le plus important provient de la décision, prise en 1961, d'avancer d'une année au moins l'exécution des tranches du programme de développement de la formation professionnelle initialement prévues pour 1962 et 1963. En second lieu — mesure de caractère technique — l'Office a décidé de remplacer dans sa comptabilité le taux officiel de la livre égyptienne (2,88 dollars pour une livre égyptienne) qu'il appliquait jusqu'ici, par le taux effectivement pratiqué de 2,25 dollars pour une livre égyptienne. Sur le plan financier, l'introduction de cette mesure a pour effet de réduire de quelque 800 000 dollars les prévisions de dépenses, et du même montant certaines prévisions de recettes (gain sur les changes).

103. Les prévisions pour 1962 constituent l'appréciation la plus exacte que l'Office puisse faire des dépenses qu'entraîneront: 1) l'octroi des secours essentiels à un nombre toujours croissant de réfugiés (compte tenu des quelques améliorations et remplacements de matériel strictement indispensables); 2) l'exécution du plan triennal relatif à l'extension de la formation professionnelle, à l'amélioration de l'enseignement général, à l'augmentation du nombre de bourses universitaires et à l'octroi de prêts et de subventions en 1962. Il s'agit ici d'un budget minimum, dans lequel l'Office a fait figurer uniquement ce que, à son avis, il peut et devrait accomplir en 1962.

104. Chaque année, deux facteurs importants continuent d'augmenter les frais encourus par l'Office au titre des programmes existants: en premier lieu, l'accroissement régulier de l'effectif des bénéficiaires de ses services; en second lieu, la hausse progressive du prix unitaire de la quasi-totalité des produits achetés par lui. Il lui a bien fallu prendre ces deux facteurs en considération lors de l'établissement de ses prévisions budgétaires pour 1962. On doit compter en outre avec le remplacement de certaines installations à mesure que

le matériel s'use et que les bâtiments se révèlent impropres à leur usage ou commencent à menacer ruine, sans oublier les modestes aménagements et adaptations qui s'imposent, notamment en matière de santé publique et d'habitat.

105. En 1961, les effets financiers du plan triennal (extension de la formation professionnelle, amélioration de l'enseignement général, augmentation du nombre des bourses universitaires et attribution de subventions individuelles) se faisaient surtout sentir dans le domaine des dépenses non renouvelables, celles qui ont trait à la construction et à l'équipement de nouvelles écoles. En 1962, le programme de construction se poursuivra à un rythme moindre, il est vrai, mais les dépenses courantes marqueront une courbe fortement ascendante à mesure que les nouvelles écoles, une fois terminées, commenceront à fonctionner.

106. On trouvera aux paragraphes 109 à 153 un exposé détaillé des prévisions relatives aux dépenses de l'Office en 1962. Comme pour l'exercice 1961, on les a classées sous deux titres principaux: secours et services connexes d'une part, et d'autre part, enseignement, formation technique et subventions individuelles.

107. Les paragraphes 154 à 159 traitent du financement des activités de l'Office. Ce problème s'aggrave chaque année, les recettes régulières restant pratiquement inchangées alors que les dépenses ne peuvent manquer de grandir, sans parler de l'augmentation imputable au plan triennal — développement de la formation professionnelle, amélioration de l'enseignement général, accroissement du nombre de bourses universitaires et programme de subventions individuelles.

108. Le programme de construction d'écoles professionnelles, qui est très chargé, a été presque entièrement financé en 1961 à l'aide de ressources extra-budgétaires provenant de dons (effectués le plus souvent à l'occasion de l'Année mondiale du réfugié) ainsi que par des prélèvements sur le fonds de roulement. Ces ressources ne sont évidemment pas renouvelables, aussi l'Office devra-t-il compter entièrement sur les contributions pour les exercices 1962 et 1963, à l'exception du montant annuel de 1 million de dollars que le Directeur s'efforcera d'obtenir d'autres sources.

B. — Prévisions de dépenses

GÉNÉRALITÉS

109. On a récapitulé dans le tableau ci-après les prévisions de dépenses de l'Office pour l'année 1962.

*Prévisions de dépenses pour 1962
(en milliers de dollars des Etats-Unis)*

Activités	Prévisions de dépenses pour 1962		
	Poursuite des activités en cours	Améliorations et extensions	Total
TITRE PREMIER. — SECOURS ET SERVICES CONNEXES			
Rations de base	12 439	15	12 454
Alimentation d'appoint	1 545	2	1 547

Activités	Prévisions de dépenses pour 1962		Total
	Poursuite des activités en cours	Améliorations et extensions	
Services de santé	3 022	185	3 207
Hygiène du milieu	896	108	1 004
Abris	253	550	803
Services sociaux	732	179	911
Services de placement	180	—	180
Immatriculation et contrôle des listes.....	239	8	247
Transports dans la région d'activité de l'Office	2 799	—	2 799
Entreposage et contrôle des stocks.....	695	80	775
Administration générale et services intérieurs	3 421	66	3 487
Réserve pour imprévus	800	—	800
TOTAL du titre premier	27 021	1 193	28 214
TITRE II.— ENSEIGNEMENT, FORMATION TECHNIQUE ET SUBVENTIONS INDIVIDUELLES			
Enseignement primaire et secondaire.....	8 063	465	8 528
Formation technique et enseignement supérieur	1 496	800	2 296
Projets et subventions individuelles.....	—	166	166
TOTAL du titre II	9 559	1 431	10 990
TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET 1962	36 580	2 624	39 204

110. Pour assurer les "secours" (titre Ier du tableau précédent), l'Office devra recevoir 28 200 000 dollars, soit 27 millions pour maintenir à leur niveau actuel les services dispensés à chaque bénéficiaire, et 1 200 000 dollars pour permettre certaines améliorations et extensions. Ce dernier chiffre se décompose comme suit: 500 000 dollars pour loger les nouveaux sans-abri dont la situation réclame les mesures les plus urgentes; 293 000 dollars pour l'aménagement des services de santé et d'assainissement, qui doivent être maintenus à un niveau minimum; 179 000 dollars pour le développement des activités de jeunesse en vue de combattre les effets déprimants de l'oisiveté; enfin, 221 000 dollars pour des améliorations indispensables à apporter aux installations de l'Office.

111. Pour mener à bien son programme d'"enseignement, de formation professionnelle et de subventions individuelles" (titre II du tableau), l'Office devra recevoir 11 millions de dollars, soit 9 500 000 dollars pour la poursuite des activités en cours, 500 000 dollars pour l'extension de l'enseignement général et les améliorations indispensables à apporter aux écoles existantes, et 1 million de dollars pour le développement de la formation professionnelle et pour les subventions individuelles dans le cadre du plan triennal mentionné plus haut.

RATIONS DE BASE

Prévisions pour 1962

	Dollars
Activités en cours	12 439 000
Améliorations indispensables	15 000
TOTAL	12 454 000

112. Cette activité reste la plus coûteuse de toutes. Les prévisions couvrent le prix c.a.f. des denrées alimentaires essentielles livrées aux ports desservant la région d'activité de l'Office, les frais afférents au contrôle de la qualité des produits et le coût de la distribution aux ayants droit dans les divers pays. (Jusqu'à l'exercice financier de 1961 inclusivement, les frais portuaires et le coût du transport des ports d'arrivée aux entrepôts régionaux — 1 500 000 dollars environ — étaient aussi imputés sur le présent chapitre. Pour 1962 toutefois, ces dépenses seront inscrites au chapitre "Transports dans la région d'activité de l'Office" — par. 132 à 135 ci-après. On estime que la réunion de tous les frais de transport intérieur sous un même chapitre correspond mieux à la nature exacte des dépenses en question.)

113. Le nombre moyen des bénéficiaires des distributions de denrées de base est estimé pour 1962 à 877 000, dont 16 500 ne recevant que des demi-rations. La ration de base est composée comme suit:

Denrées	Quantités
i) Produits alimentaires (farine, riz, légumes secs, sucre, huile de cuisine, etc.)	1 500 calories par jour en été et 1 600 en hiver.
ii) Savon	150 grammes par mois.
iii) Couvertures	Une par bénéficiaire tous les 3 ans.
iv) Pétrole lampant	1 litre par mois pour les 5 mois d'hiver à Gaza; 1,50 litre par mois pour les 5 mois d'hiver au Liban, dans la province syrienne de la RAU et en Jordanie (pour les seuls résidents des camps).

114. En raison de l'accroissement naturel de la population, il a fallu prévoir les crédits nécessaires pour assister les nouveaux ayants droit. Les prévisions relatives au coût des denrées alimentaires ont été établies avec tout le soin possible; bien que l'on s'attende à la baisse des prix de certains produits en 1962, on estime qu'au total les dépenses à ce titre excéderont de 100 000 dollars celles de 1961. De plus, il est notoire que les prix de nombreux produits entrant dans la composition des rations, en particulier la farine, les légumes secs et le sucre, sont sujets à de grandes fluctuations sur le marché mondial. Si en 1962 ils se trouvaient sérieusement affectés par une crise politique ou économique, l'insuffisance des crédits inscrits ici nécessiterait peut-être une refonte complète du budget.

115. Les crédits ne couvrent aucune construction de nouveaux centres de quelque nature qu'elle soit, mais

on a prévu une somme de 15 000 dollars pour remplacer les centres de distribution qui sont le moins conformes aux normes établies, de manière à augmenter l'efficacité des services et à en réduire les frais.

ALIMENTATION D'APPOINT
Prévisions pour 1962

	Dollars
Activités en cours	1 545 000
Améliorations indispensables	2 000
TOTAL	1 547 000

116. Pour 1962 on a prévu seulement la fourniture des produits supplémentaires suivants, destinés à compléter la ration de base de certaines catégories de réfugiés particulièrement vulnérables, et qui seront ainsi répartis:

Denrées	Nombre de calories par jour	Bénéficiaires
i) Lait entier	194	Nourrissons de moins d'un an.
ii) Lait écrémé	125	Enfants de 1 à 15 ans, mères allaitantes, femmes enceintes, cas médicaux.
iii) Un repas chaud 6 jours par semaine	600-700	Titulaires d'une ordonnance prescrivant un complément d'alimentation.
iv) Ration spéciale de farine, riz, etc.	500	Mères allaitantes et femmes enceintes.
v) Ration spéciale de farine, riz, etc.	1 500-1 600	Tuberculeux non hospitalisés.
vi) Capsules de vitamines	—	Ecoliers et autres enfants.

117. On a fait entrer dans le calcul des frais le prix des denrées alimentaires et le coût de préparation et de distribution des repas supplémentaires. En ce qui concerne le lait, on a tenu compte des frais de sa reconstitution à partir de la poudre de lait et de sa distribution sous forme liquide.

118. Pour les raisons exposées au paragraphe 112, le coût du transport des denrées alimentaires de base à l'intérieur de la région sera imputé non pas sur le présent chapitre, mais sur celui qui s'intitule "Transports dans la région d'activité de l'Office". Il a fallu prendre en considération le mouvement constamment ascendant des prix des produits frais, le taux de fréquentation plus élevé dans les centres et la forte hausse prévue pour le lait.

119. On ne propose ici aucune construction nouvelle, mais on a prévu une somme de 2 000 dollars pour remplacer, à Gaza, certains centres de distribution jugés peu satisfaisants du point de vue sanitaire.

SERVICES DE SANTÉ
Prévisions pour 1962

	Dollars
Activités en cours	3 022 000
Améliorations indispensables	185 000
TOTAL	3 207 000

120. Les services de santé et d'hygiène publique de l'Office sont conçus de manière à desservir près d'un million de personnes qui bénéficient ainsi de prestations nécessaires dans les domaines suivants: dispensaires de médecine générale, hôpitaux, laboratoires et pharmacies, soins dentaires, hygiène maternelle et infantile, lutte contre la tuberculose, psychiatrie, hygiène scolaire, éducation sanitaire, mesures épidémiologiques, prophylaxie, etc. Le montant prévu peut sembler élevé, mais

il ne représente que quelque 0,26 dollar par personne et par mois. Pour donner une idée de l'efficacité de ce service, qu'il suffice de rappeler que depuis près de 12 ans et en dépit des conditions défavorables dans lesquelles vivent les réfugiés, on n'a eu à déplorer aucune épidémie ou autre accident majeur sur le plan de la santé publique.

121. Afin de respecter les normes minimales établies par l'Office, certaines dépenses doivent être augmentées: c'est ainsi que le budget comporte un crédit de 112 000 dollars pour le personnel supplémentaire que nécessite le nombre croissant des réfugiés et 73 000 dollars au chapitre des bâtiments et de leur aménagement en vue de remplacer les installations ne répondant plus aujourd'hui aux impératifs de la sécurité ou de l'hygiène, ou devenues impropres à leur usage ou encore dangereusement surpeuplées.

HYGIÈNE DU MILIEU
Prévisions pour 1962

	Dollars
Activités en cours	896 000
Améliorations indispensables	108 000
TOTAL	1 004 000

122. L' "hygiène du milieu" comprend le drainage des eaux de surface, l'évacuation des ordures et des eaux ménagères, l'approvisionnement en eau, la lutte contre les insectes et les rongeurs, les installations annexes dans les camps (établissements de bains, incinérateurs, abattoirs, etc.), ainsi que les services sanitaires essentiels dans les villages du territoire de Gaza où la majorité des habitants sont des réfugiés. Ces services sont dispensés à environ 460 000 personnes officiellement hébergées dans les camps et à 25 000 squatters aux abords des camps organisés par l'Office.

123. Les dépenses prévues pour les améliorations indispensables à apporter dans le cadre du programme actuel s'élèvent à 108 000 dollars: 63 000 dollars pour l'évacuation des ordures et des eaux ménagères, 33 000 dollars pour l'approvisionnement en eau et 12 000 dollars à diverses fins, telle la formation du personnel. Etant donné l'importance, sur le plan sanitaire, d'un bon système d'approvisionnement en eau et d'évacuation des ordures et des eaux ménagères, les améliorations de ce genre, lorsqu'elles sont nécessaires, ne sauraient être différées.

ABRIS	
<i>Prévisions pour 1962</i>	
	<i>Dollars</i>
Activités en cours	253 000
Améliorations indispensables	50 000
Extension projetée	500 000
TOTAL	803 000

124. Sous ce chapitre figurent toutes les dépenses de construction, de réparation et d'entretien des logements que l'Office fournit aux réfugiés (y compris des subventions pour l'achat d'une toiture aux réfugiés désireux de construire leur propre maison), que ces locaux se trouvent ou non dans les camps organisés; on a inscrit également les frais de répartition des abris entre les bénéficiaires, de contrôle de l'usage qui en est fait et d'administration du programme, ainsi que le coût de construction, de réparation et d'entretien des routes et chemins dans les camps et des travaux de drainage nécessaires.

125. Un crédit de 50 000 dollars sera affecté à l'amélioration ou à la construction de routes et de chemins, en vue principalement de faciliter aux véhicules de l'Office l'accès des camps par mauvais temps, ainsi qu'à de menus travaux d'aménagement.

126. Un crédit de 500 000 dollars, destiné à couvrir les frais de construction de nouveaux logements, permettra de faire face aux besoins croissants des familles dans les camps existants, de remplacer les abris ne répondant pas aux normes adoptées, d'admettre un nombre limité de requérants dont la situation est particulièrement difficile, et d'héberger des réfugiés squatters dans certaines localités où, par leurs conditions d'existence actuelles, ils constituent un danger pour la collectivité.

SERVICES SOCIAUX	
<i>Prévisions pour 1962</i>	
	<i>Dollars</i>
Activités en cours	732 000
Améliorations indispensables	—
Extension projetée	179 000
TOTAL	911 000

127. Les prévisions figurant à ce chapitre couvrent toutes les dépenses relatives aux services sociaux. Le poste le plus onéreux est celui du fret maritime et de la distribution de vêtements usagés, mais le programme des services sociaux prévoit également l'assistance individuelle, la participation aux frais d'enterrement, l'aide aux institutions religieuses, et le développement communautaire.

128. Depuis deux ans, l'Office attache une importance croissante au développement communautaire, et notamment aux foyers de jeunesse et aux centres de formation artisanale pour adultes, ainsi qu'à l'aide en faveur des coopératives et à l'octroi de petites sommes à certains

réfugiés pour les rendre moins dépendants d'autrui et, si possible, les mettre en mesure de subvenir à leurs besoins. En conséquence, un crédit de 179 000 dollars est destiné au développement des centres de formation artisanale pour adultes et des foyers de jeunesse. Les uns et les autres contribuent largement à stimuler l'esprit d'initiative et à combattre les effets de l'oisiveté, pour une dépense relativement faible par personne.

SERVICE DE PLACEMENT

<i>Prévisions pour 1962</i>	
	<i>Dollars</i>
Activités en cours	180 000
Améliorations indispensables	—
Extension projetée	—
TOTAL	180 000

129. Ce service aide les réfugiés qualifiés qui s'adressent à lui à trouver du travail et il accorde des subventions de subsistance et de voyage à ceux qui ont obtenu par leurs propres efforts un emploi en dehors de la région ainsi que les visas nécessaires. Aucun projet d'extension ou d'amélioration de ces services ne figure à ce chapitre.

IMMATRICULATION ET CONTRÔLE DES LISTES

<i>Prévisions pour 1962</i>	
	<i>Dollars</i>
Activités en cours	239 000
Améliorations indispensables	—
Extension projetée	8 000
TOTAL	247 000

130. Ce crédit couvre les dépenses afférentes à toutes les opérations d'immatriculation et de contrôle des listes: vérification du droit à l'aide de l'UNRWA, tenue des registres d'état civil (naissances, mariages, décès), changements d'adresse, reclassification des réfugiés passant d'une catégorie à l'autre des bénéficiaires de rations ou de services, et révision systématique des listes pour les rendre aussi exactes que possible.

131. Les mesures progressives tendant à la rectification des listes de rationnaires qui sont exposées d'une manière plus complète dans la première partie du présent rapport, exigent un renforcement du personnel qui entraînera une dépense de 8 000 dollars en 1962.

TRANSPORTS DANS LA RÉGION D'ACTIVITÉ DE L'OFFICE

<i>Prévisions pour 1962</i>	
	<i>Dollars</i>
Activités en cours	2 799 000
Améliorations indispensables	—
Extension projetée	—
TOTAL	2 799 000

132. Ce crédit couvre tous les frais de transport de l'Office pour le personnel et pour les marchandises, par route, fer, mer ou air, dans la région de son activité (que les moyens de transport lui appartiennent ou soient loués par lui), y compris les frais de chargement, de déchargement et d'assurance. On a également inscrit à ce chapitre le coût des opérations portuaires et celui du remplacement des véhicules hors d'usage.

133. Ainsi qu'on l'a mentionné aux paragraphes 112 et 118 ci-dessus, les dépenses afférentes aux transports de denrées alimentaires dans la région d'activité de l'Office figureront désormais à ce chapitre et non plus à ceux des "rations de base" et de l'"alimentation d'ap-

point". Cette modification permet de rendre plus exactement compte de l'utilisation des fonds.

134. L'Office doit faire face à l'augmentation des tarifs des entreprises de transport, tout comme les autres usagers, et à l'accroissement des dépenses qu'il doit consacrer à son parc automobile, tant pour l'achat des véhicules que pour leur entretien. En revanche, comme il applique des critères beaucoup plus sévères quand il s'agit de renouveler ses voitures de passagers et les moteurs de ses camions, on prévoit une diminution notable en 1962 des dépenses afférentes au remplacement des véhicules.

135. Le nombre de kilomètres qu'ont à parcourir les voitures de passagers a augmenté sensiblement pour diverses raisons: développement des programmes de formation professionnelle, extension des services de protection, surveillance plus efficace de l'état des bâtiments et contrôle plus étroit de l'activité des bureaux régionaux. Les crédits prévus s'en trouvent augmentés d'autant, mais ce surcroît de dépenses sera plus que compensé par un meilleur fonctionnement des services et par les économies qui en constituent la contrepartie.

ENTREPOSAGE ET CONTRÔLE DES STOCKS

Prévisions pour 1962

	Dollars
Activités en cours	695 000
Améliorations indispensables	80 000
Extension projetée	—
TOTAL	775 000

136. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses afférentes à la réception, à l'entreposage et à la distribution de toutes les marchandises rentrant dans les stocks de l'Office, ainsi qu'aux opérations administratives nécessaires au contrôle des inventaires.

137. En vue d'augmenter l'efficacité de ces services, on envisage les améliorations indispensables ci-après, qui ne touchent qu'aux activités en cours: 60 000 dollars pour la construction d'un entrepôt au Bureau régional de la province syrienne de la République arabe unie, où les bâtiments loués à cette fin sont trop onéreux et vraiment impropres à leur usage; 13 000 dollars pour munir de rayonnages métalliques les entrepôts régionaux du Liban et de Gaza; 6 000 dollars pour pourvoir d'un pont-bascule l'entrepôt régional du Liban, de manière à mieux contrôler les fournitures; 1 000 dollars pour d'autres améliorations nécessaires.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICES INTÉRIEURS

Prévisions pour 1962

	Dollars
Activités en cours	3 421 000
Améliorations indispensables	66 000
Extension projetée	—
TOTAL	3 487 000

138. Ce crédit doit couvrir les dépenses afférentes à l'administration générale et à la direction de l'Office, ainsi qu'aux services intérieurs indispensables à son bon fonctionnement. Par administration générale, on entend le siège de l'Office, les cinq bureaux régionaux, les 22 bureaux de district, les 50 bureaux de camp, les bureaux de liaison de New York, de Genève et de Bagdad et la Commission consultative. Par services intérieurs, on entend les services qui s'occupent des questions administratives, y compris l'entretien des locaux,

de la comptabilité et du contrôle financier, des questions juridiques, du personnel, des achats, des langues et des transmissions, des questions d'architecture et de génie civil et de l'information.

139. Le crédit de 66 000 dollars affecté à des améliorations comprend principalement un montant de 53 000 dollars qui permettra de fournir des bureaux destinés au personnel supplémentaire qu'exige le développement de l'enseignement et de la formation professionnelle; le solde, soit 13 000 dollars, couvrira diverses améliorations jugées nécessaires pour assurer de bonnes conditions de travail.

140. Les années précédentes, les prévisions figurant à ce chapitre faisaient l'objet de trois rubriques distinctes: administration générale, services généraux intérieurs et administration des opérations et services connexes. La présentation en un seul chapitre de ces activités interdépendantes simplifie le budget et en facilite la compréhension.

RÉSERVE POUR IMPRÉVUS

Prévisions pour 1962: 800 000 dollars

141. On a fait figurer au budget de 1962, comme pour les années précédentes, un montant de 800 000 dollars destiné à couvrir les dépenses imprévues auxquelles l'Office doit faire face en raison de la nature même de ses activités, et à parer à des situations d'urgence telles que celles qui se sont présentées jusqu'ici au moins une fois par an. Ce crédit représente à très peu de chose près 2 pour 100 du montant global du budget et doit être considéré comme une marge de sécurité strictement indispensable.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Prévisions pour 1962

	Dollars
Activités en cours	8 063 000
Améliorations indispensables	284 000
Extension projetée	181 000
TOTAL	8 528 000

142. Les crédits figurant à ce chapitre sont destinés à couvrir les dépenses afférentes à l'enseignement primaire (six années), à l'enseignement secondaire du premier cycle (trois ou quatre années selon le pays) et, dans la limite des fonds disponibles, à l'enseignement secondaire du deuxième cycle (trois années).

143. Depuis quelques années, l'Office parvient à assurer l'enseignement primaire à la quasi-totalité des enfants réfugiés, et l'enseignement secondaire du premier et du deuxième cycle à un nombre croissant d'enfants des groupes d'âge correspondants. En 1960-1961, l'enseignement secondaire du premier cycle a été dispensé sur le territoire de Gaza à tous les enfants ayant atteint le niveau d'instruction requis; en 1961-1962, il en sera à peu près de même au Liban, dans la province syrienne de la République arabe unie et en Jordanie; en outre, on développera dans une certaine mesure les établissements d'enseignement secondaire.

144. Les crédits prévus pour les activités en cours permettront donc d'appliquer le même programme qu'en 1961, compte tenu de l'augmentation du nombre des élèves de l'enseignement primaire, due à l'accroissement démographique. Toutefois, le développement de l'enseignement secondaire des deux cycles, qui entraînera en 1962 une dépense de 181 000 dollars, est présenté séparément comme rentrant dans le cadre du plan triennal

d'élargissement de la formation professionnelle et d'amélioration de l'instruction générale.

145. Le crédit de 284 000 dollars prévu pour des améliorations permettra le remplacement d'un grand nombre de locaux scolaires trop anciens (bâtiments de pisé pour la plupart) loués ou construits par l'Office lors de ses débuts et qui sont aujourd'hui surpeuplés et si peu satisfaisants que la qualité de l'enseignement donné dans ces conditions en souffre sérieusement.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ET SUPÉRIEUR

Prévisions pour 1962

	Dollars
Activités en cours	1 496 000
Améliorations indispensables	—
Extension projetée	800 000
TOTAL	2 296 000

146. Ce crédit doit permettre d'assurer la formation professionnelle d'un nombre limité d'élèves dans le domaine de l'industrie, du commerce ou de l'agriculture, la formation pédagogique des membres du corps enseignant et les frais d'études universitaires de jeunes gens qualifiés des deux sexes, soigneusement sélectionnés et désireux de se préparer à des professions libérales telles que la médecine, l'art dentaire ou diverses branches du génie civil, pour lesquelles il y a demande dans le Moyen-Orient. L'enseignement normal et technique est dispensé le plus souvent dans les établissements de l'Office, tandis que les titulaires de bourses d'enseignement supérieur sont envoyés dans les universités des pays d'accueil.

147. Comme on l'a vu au paragraphe 102 ci-dessus, l'exécution du programme de développement de la formation professionnelle prévu dans le cadre du plan

triennal a été avancée d'un an ou davantage, les travaux de construction initialement prévus pour 1962 et 1963 ayant été transférés dans le programme des travaux de 1961. On n'envisage donc pas de nouvelles extensions en 1962. Toutefois, on a tenu compte en préparant le budget du prochain exercice, des travaux commencés en 1961, qui sont présentés séparément comme tels dans le présent budget.

148. Les crédits afférents à l'administration et aux charges communes imputables à la formation professionnelle, qui avaient déjà été augmentés de 25 000 dollars en 1961, seront encore majorés de 213 000 dollars en 1962, afin de couvrir les dépenses qu'entraînera l'emploi, pour l'application du programme élargi, de 28 spécialistes internationaux en matière d'enseignement technique.

149. En ce qui concerne les bourses d'études supérieures, on se propose d'en accroître encore le nombre, conformément au plan triennal, les dépenses engagées à ce titre en 1962 ne devant toutefois dépasser que de 44 000 dollars celles de 1961.

150. Les prévisions de dépenses relatives à toutes les écoles normales et techniques sont calculées en fonction des frais qu'occasionne l'ensemble des cours inscrits au programme durant l'année scolaire entière en ce qui concerne les établissements déjà ouverts ou prêts à ouvrir au début de 1962, ou durant une fraction correspondante de l'année en ce qui concerne ceux dont la construction sera terminée au cours de 1962. Toutefois, l'école professionnelle de Sibline (Liban) se consacrera tout entière durant les sept premiers mois de 1962 à un cours de spécialisation que suivront les futurs instructeurs techniques des nouvelles écoles de l'Office.

151. On trouvera au tableau ci-après le détail des prévisions de dépenses pour chacun des établissements spécialisés en question :

Postes du budget	Activités en cours	Extension projetée	Total
<i>Milliers de dollars des Etats-Unis</i>			
1. Dépenses d'administration et charges communes afférentes à la formation professionnelle.....	373	21	586
2. Dépenses d'administration et charges communes afférentes à la formation pédagogique.....	105	—	105
3. Formation des cadres techniques en cours d'emploi	10	—	10
4. Ecole professionnelle de Kalandia (Jordanie)	210	—	210
5. Ecole professionnelle de Wadi Seir (Jordanie)	176	60	236
6. Ecole professionnelle de Gaza.....	112	21	133
7. Ecole professionnelle de Sibline (Liban).....	—	151	151
8. Ecole professionnelle de Damas (province syrienne de la République arabe unie).....	56	100	156
9. Ecole professionnelle de Homs (province syrienne de la République arabe unie).....	—	40	40
10. Ecole normale d'instituteurs de Ramallah (Jordanie)	100	48	148
11. Double école normale et technique pour jeunes filles de Ramallah (Jordanie).....	—	95	95
12. Ecole normale d'institutrices de Naplouse (Jordanie) ^a	34	—	34
13. Ecole normale de Gaza ^b	7	14	21
14. Ecole professionnelle de Beit Hanoun (Gaza)	7	14	21

<i>Postes du budget</i>	<i>Activités en cours</i>	<i>Extension projetée</i>	<i>Total</i>
<i>Milliers de dollars des Etats-Unis</i>			
15. Cours divers dans tous les pays d'accueil ^a	6	—	6
16. Bourses d'études supérieures	300	44	344
TOTAL	1 496	800	2 296

^a L'école normale d'institutrices de Naplouse (Jordanie) ne fonctionnera que pendant le premier semestre de 1962, après quoi elle sera incorporée à la double école normale et technique pour jeunes filles de Kamallah.

^b A l'école normale d'Etat de Gaza, une formation pédagogique sera dispensée moyennant une subvention de l'Office à 120 élèves-maitres de première année et à 120 élèves-maitres de deuxième année.

^c Cours sur divers sujets : soins infirmiers, accouchements, hygiène maternelle et infantile ; apprentissage de quelques métiers ; citons également un cours de pharmacie et des cours d'anglais, de commerce et de secrétariat. Quelques-uns d'entre eux étant organisés pour une période limitée ou déterminée, aucune prévision à ce titre ne figure au budget de 1962, car la somme totale nécessaire a été mise en réserve dès leur début.

PROGRAMMES SPÉCIAUX ET ASSISTANCE INDIVIDUELLE

Prévisions pour 1962

	<i>Dollars</i>
Activités en cours	—
Améliorations indispensables	—
Extension projetée	166 000
TOTAL	166 000

152. Le seule prévision de dépense figurant à ce chapitre concerne la réalisation de la deuxième tranche annuelle du plan triennal de prêts et subventions individuelles, plan pour lequel on a prévu un crédit global de 500 000 dollars.

153. L'exécution de tous les autres projets est achevée ou mise en veilleuse, à l'exception de ceux qui concernent l'éducation et le traitement des enfants physiquement déficients, pour lesquels le total des dépenses prévues a déjà été mis en réserve au cours des années précédentes.

C. — Financement du budget de 1962

154. L'expérience de ces dernières années montre que les recettes "normales" sur lesquelles peut compter l'Office en 1962 ne s'élèveront qu'à 33 600 000 dollars environ, soit :

	<i>Dollars</i>
Contributions des gouvernements	32 000 000
Recettes diverses	1 000 000
TOTAL	33 600 000

(En employant le même mode de calcul que pour les exercices antérieurs, on obtiendrait le chiffre de 34 400 000 dollars, mais, comme on l'a vu au paragraphe 2 ci-dessus, le nouveau cours appliqué à la livre égyptienne réduira le total annuel tant des dépenses que des recettes de quelque 800 000 dollars.)

155. Cependant, les prévisions de dépenses pour 1962 s'élèvent à 39 200 000 dollars, dépassant ainsi de 5 600 000 dollars les prévisions de recettes. Ainsi qu'il est exposé dans l'introduction du présent rapport, le plan triennal de l'Office — développement de la formation professionnelle, amélioration de l'enseignement, augmentation du nombre des bourses d'études supérieures et assistance individuelle pour l'indépendance économique — ne sera exécuté que dans la mesure où il sera des crédits disponibles à cet effet, une fois assurés les présents services de secours et d'enseigne-

ment. En conséquence, toute insuffisance importante des recettes en 1962 contraindrait l'Office à suspendre la mise en œuvre de son plan triennal et peut-être même à fermer certaines des écoles professionnelles que l'on construit actuellement. De l'avis du Directeur, il serait tragique de frustrer les espoirs des jeunes réfugiés et de réduire à néant les efforts déjà accomplis.

156. Mais le problème est plus grave encore. Le coût des services actuels d'assistance et d'enseignement atteint déjà 36 600 000 dollars, soit un chiffre bien supérieur à celui des prévisions de recettes qui n'est que de 33 600 000 dollars. Si, en 1962, les contributions ne couvriraient pas la totalité ou la majeure partie du déficit actuellement estimé à 5 600 000 dollars, l'Office pourrait se trouver obligé de réduire certaines de ses présentes activités, risquant fort ainsi de compromettre la paix et la stabilité de la région où il opère.

157. En 1961, les recettes n'ont pas couvert les dépenses nécessitées par les activités en cours, et l'Office a dû puiser largement dans son fonds de roulement pour combler ce déficit. On prévoit qu'à la fin de 1961, le fonds de roulement ne sera plus que de 17 300 000 dollars. Cette somme représente approximativement le coût du fonctionnement des services actuels pendant six mois ; de l'avis du Directeur, c'est le strict minimum au-dessous duquel on ne saurait descendre sans imprudence. Il est donc impossible de continuer à utiliser le fonds de roulement pour couvrir une insuffisance éventuelle des recettes en 1962.

158. Ainsi qu'il est dit dans l'introduction du présent rapport, le Directeur s'efforcera d'obtenir, de sources extra-budgétaires, 1 million de dollars de contributions en faveur de la formation professionnelle pour chacune des années 1962 et 1963. Si on y ajoute 1 million de dollars que l'Office compte recevoir de sources ordinaires extra-gouvernementales, il reste au total 37 200 000 dollars à recevoir des gouvernements, soit une augmentation de 4 600 000 dollars par rapport au présent niveau des contributions gouvernementales.

159. L'Office espère donc que l'Assemblée générale, si elle approuve le budget présenté dans les paragraphes précédents, s'efforcera de lui assurer des contributions s'élevant au moins à 37 200 000 dollars pour 1962. Ce montant permettrait à l'Office de couvrir les dépenses prévues à son budget de 1962 de manière à maintenir ses services d'assistance et d'enseignement, et à poursuivre l'exécution du plan triennal entreprise sous de si heureux auspices en 1961.

CARTE DE LA REGION D'ACTIVITE DE L'OFFICE

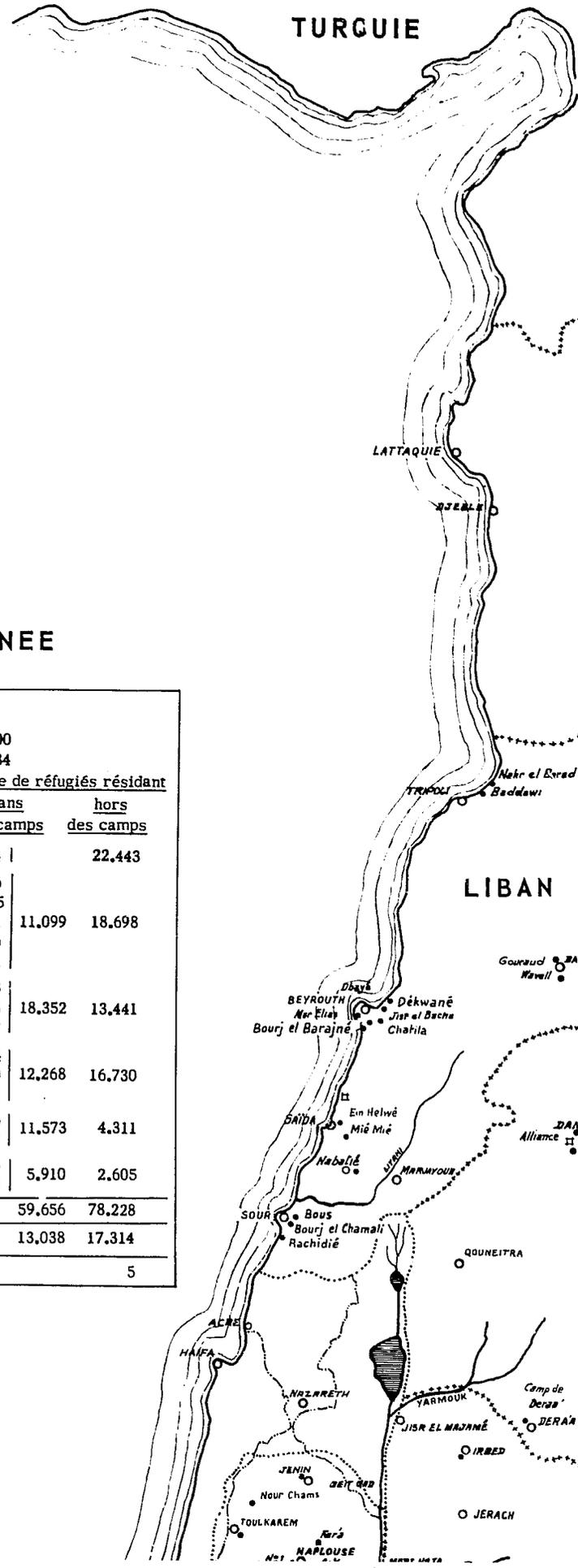
au 1er janvier 1961

Renseignements statistiques généraux			
Réfugiés immatriculés et secourus par l'Office			
Pays	Nombre de réfugiés résidant		Total
	dans les camps	hors des camps	
Gaza	155,592	102,573	258,165
Jordanie	198,166	425,494	623,660
Liban	59,656	78,228	137,884
Province syrienne	19,772	97,006	116,778
TOTAL	433,186	703,301	1,136,487

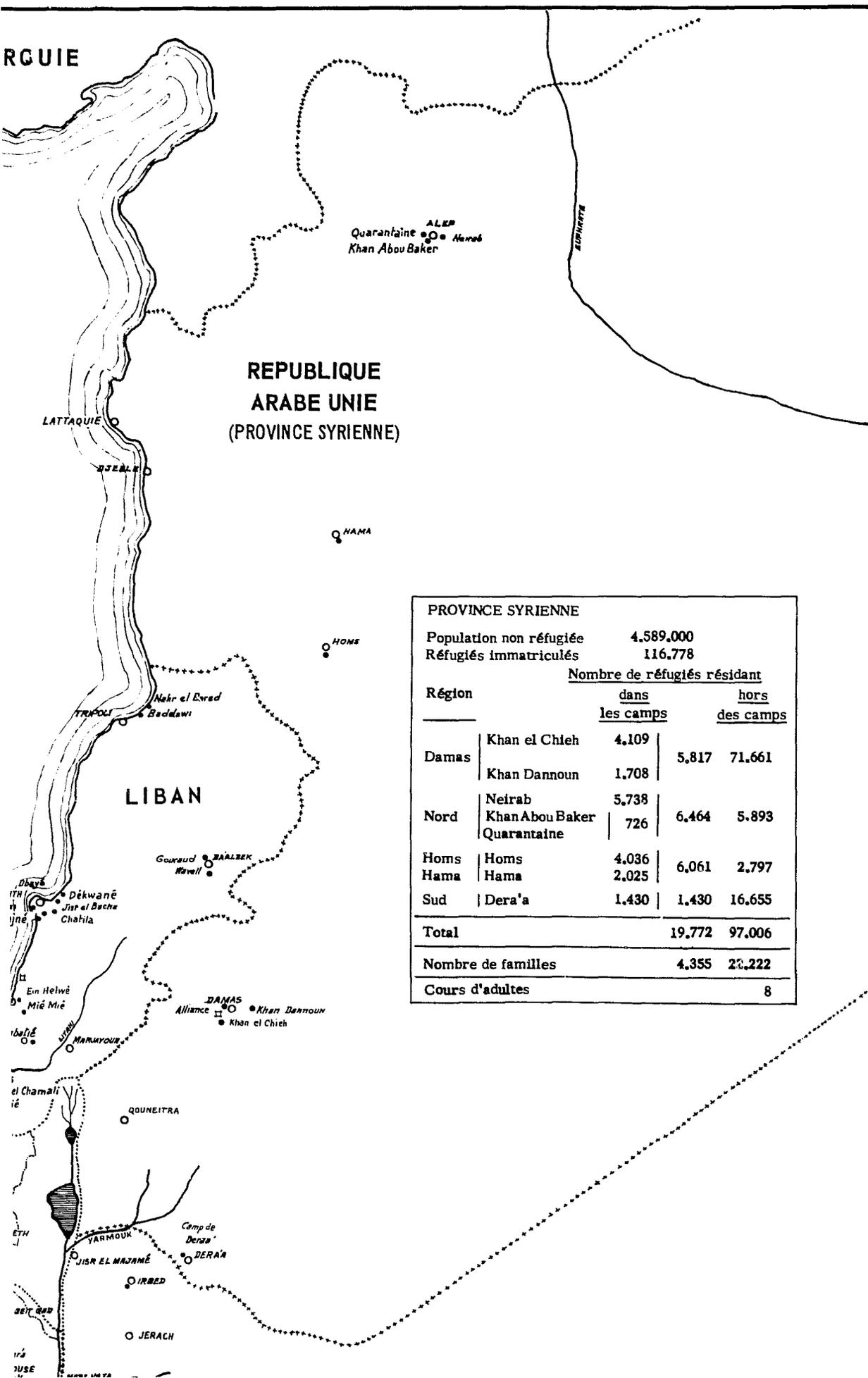
MER MEDITERRANEE

LIBAN			
Population non réfugiée		1.661,000	
Réfugiés immatriculés		137,884	
Région	Nombre de réfugiés résidant		
	dans les camps	hors des camps	
Beyrouth	Mar Elias	454	22.443
	Bourj el Barajné	3,856	
	Chatila	2,045	
Mont Liban	Jisr el Bacha	1.451	11.099
	Dékwané	1.496	18.698
	Dbayé	2.251	
Saïda	Mié Mié	2,003	
	Ein Helwé	13,213	18,352
	Nabatié	3,037	13,441
Sour	Rachidié	3,484	
	Bous	3,800	12,268
	Bourj el Chamali	4,984	16,730
Tripoli	Nahr el Bared	7,776	11,573
	Baddawi	3,797	4,311
Bekaa	Gouraud	3,335	5,910
	Wavell	2,575	2,605
Total		59,656	78,228
Nombre de familles		13,038	17,314
Cours d'adultes			5

GAZA			
Population non réfugiée		110,400	
Réfugiés immatriculés		258,165	
Centres de distribution	Nombre de réfugiés résidant		
	dans les camps	hors des camps	
Deir el Balah	Deir el Balah	6,710	
	Maghazi	7,964	
Khan Younis	Khan Younis	21,250	



RGUIE

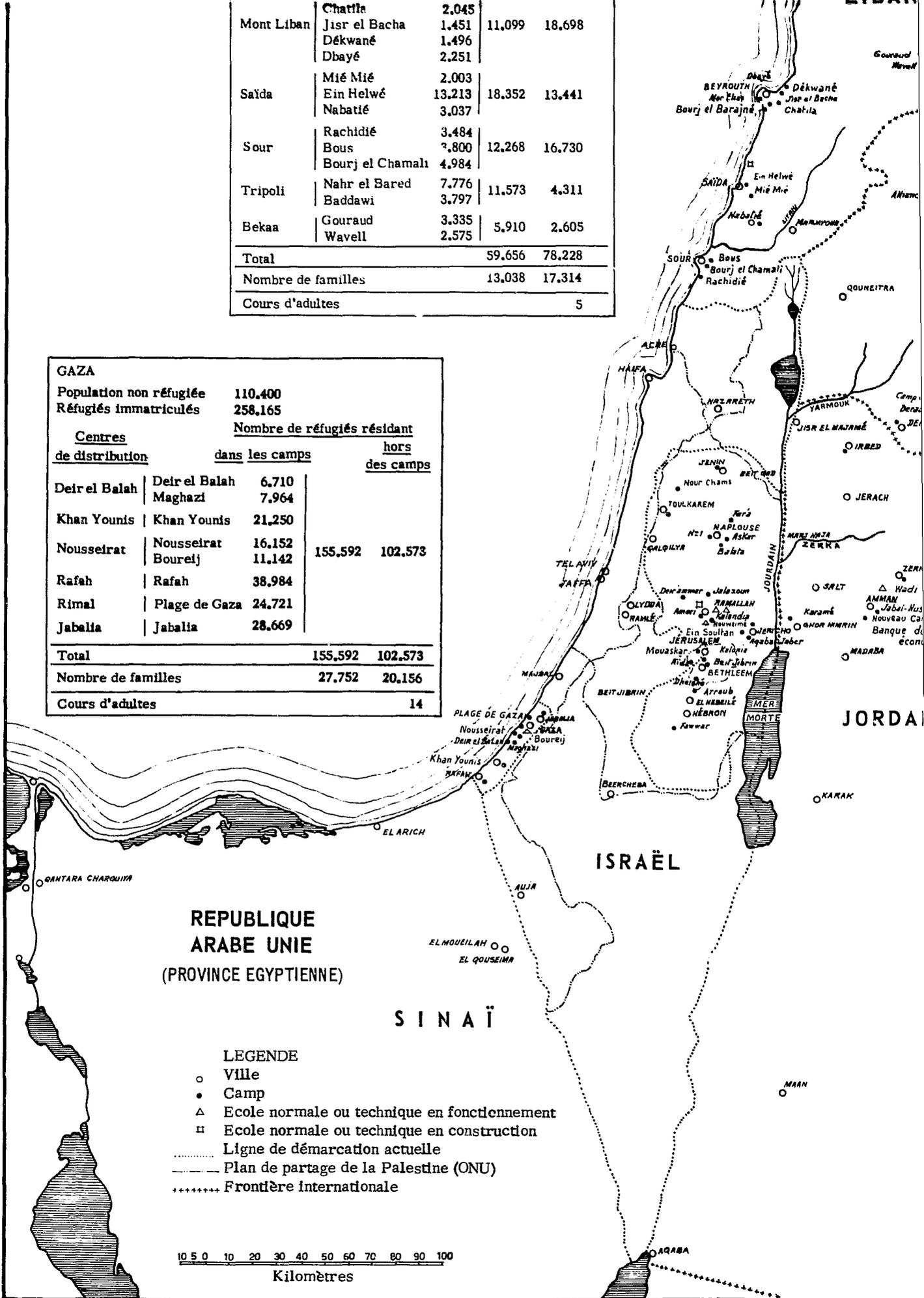


REPUBLIQUE ARABE UNIE (PROVINCE SYRIENNE)

PROVINCE SYRIENNE			
Population non réfugiée		4.589.000	
Réfugiés immatriculés		116.778	
		Nombre de réfugiés résidant	
Région		dans les camps	hors des camps
Damas	Khan el Chieh	4.109	5.817 71.661
	Khan Darnoun	1.708	
Nord	Neirab	5.738	6.464 5.893
	Khan Abou Baker	726	
	Quarantaine		
Homs	Homs	4.036	6.061 2.797
Hama	Hama	2.025	
Sud	Dera'a	1.430	1.430 16.655
Total		19.772	97.006
Nombre de familles		4.355 22.222	
Cours d'adultes		8	

Mont Liban	Chatila	2.045	11.099	18.698
	Jisr el Bacha	1.451		
	Dékwané	1.496		
Saïda	Dbayé	2.251	18.352	13.441
	Mié Mié	2.003		
	Ein Helwé	13.213		
Sour	Nabatié	3.037	12.268	16.730
	Rachidié	3.484		
	Bous	2.800		
Tripoli	Bourj el Chamali	4.984	11.573	4.311
	Nahr el Bared	7.776		
	Baddawi	3.797		
Bekaa	Gouraud	3.335	5.910	2.605
	Wavell	2.575		
Total			59.656	78.228
Nombre de familles			13.038	17.314
Cours d'adultes				5

GAZA				
Population non réfugiée		110.400		
Réfugiés immatriculés		258.165		
Centres de distribution		Nombre de réfugiés résidant		
		dans les camps		hors des camps
Deir el Balah	Deir el Balah	6.710	155.592	102.573
	Maghazi	7.964		
Khan Younis	Khan Younis	21.250		
Nousseirat	Nousseirat	16.152	155.592	102.573
	Bourej	11.142		
Rafah	Rafah	38.984		
Rimal	Plage de Gaza	24.721		
Jabalia	Jabalia	28.669		
Total			155.592	102.573
Nombre de familles			27.752	20.156
Cours d'adultes				14

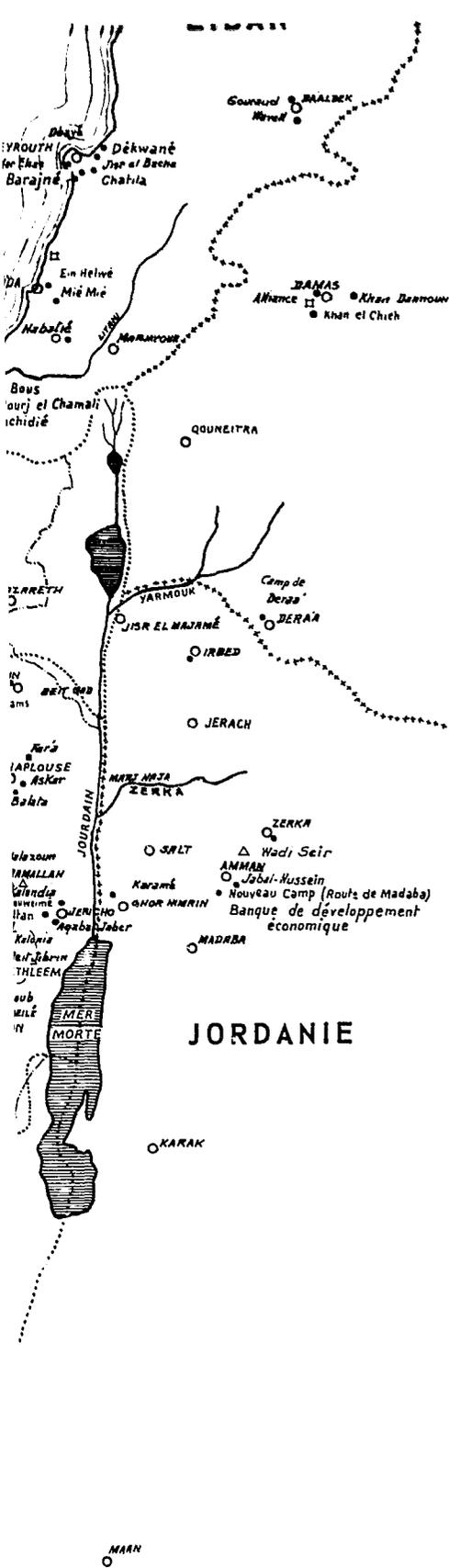


REPUBLICUE
ARABE UNIE
(PROVINCE EGYPTIENNE)

SINAÏ

- LEGENDE
- Ville
 - Camp
 - △ Ecole normale ou technique en fonctionnement
 - Ecole normale ou technique en construction
 - Ligne de démarcation actuelle
 - Plan de partage de la Palestine (ONU)
 - + + + + + Frontière internationale

0 5 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100
Kilomètres



Nord	Khan Abou Baker Quarantine	5.700 726	6.464	5.898
Homs	Homs	4.036	6.061	2.797
Hama	Hama	2.025		
Sud	Dera'a	1.430	1.430	16.655
Total			19.772	97.006
Nombre de familles			4.355	22.222
Cours d'adultes				8

JORDANIE				
Population non réfugiée		1.085.000		
Réfugiés immatriculés		623.660		
Région		Nombre de réfugiés résidant		
		dans les camps	hors des camps	
Amman	Jabal Hussein	14.527	36.387	97.770
	Nouveau camp d'Amman	15.601		
	Zarka	6.259		
Irbid	Camp d'Irbid	8.599	8.599	40.254
	Askar	3.515	39.474	104.597
Naplouze	Balata	8.360		
	Far'a	6.895		
	No 1	2.760		
	Nour Chams	3.850		
	Toulkarem	7.018		
	Jénine	7.076		
Jéricho	Aqabat Jaber	30.247	74.430	30.389
	Ein Soultan	19.706		
	Nouweimé	3.605		
	Karamé	20.872		
Jérusalem	Mouaskar	5.431	18.429	80.567
	Amari	2.707		
	Deir Ammar	2.253		
	Jalazoun	4.532		
	Kalandia	3.506		
Hébron	Dheiché	5.943	20.843	71.921
	Ayda	1.172		
	Belt Jibrine	1.107		
	Fawwar (Azzé)	5.150		
	Arroub	7.471		
Total		198.162	425.498	
Nombre de familles		37.298	79.662	
Cours d'adultes				12

DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ALLEMAGNE

R. Eisenschmidt, Schwanthaler Strasse 59, Frankfurt/Main.
Elwert und Meurer, Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.
Alexander Horn, Spiegelgasse 9, Wiesbaden.
W. E. Saarbach, Gertrudenstrasse 30, Köln (1).

ARGENTINE

Editorial Sudamericana, S.A., Alsina 500, Buenos Aires.

AUSTRALIE

Melbourne University Press, 369 Lonsdale Street, Melbourne C. I.

AUTRICHE

Gerold & Co., Graben 31, Wien, 1.
B. Wüllerstorff, Markus Sittikusstrasse 10, Salzburg.

BELGIQUE

Agence et Messageries de la Presse, S.A., 14-22, rue du Persil, Bruxelles.

BIRMANIE

Curator, Govt. Book Depot, Rangoon.

BOLIVIE

Librería Selecciones, Casilla 972, La Paz.

BRESIL

Livraria Agir, Rua México 98-B, Caixa Postal 3291, Rio de Janeiro.

CAMBODGE

Entreprise khmère de librairie, Imprimerie & Papeterie Sarl, Phnom-Penh.

CANADA

The Queen's Printer/Imprimeur de la Reine, Ottawa, Ontario.

CEYLAN

Lake House Bookshop, Assoc. Newspapers of Ceylon, P.O. Box 244, Colombo.

CHILI

Editorial del Pacifico, Ahumada 57, Santiago.

Librería Ivens, Casilla 205, Santiago.

CHINE

The World Book Co., Ltd., 99 Chung King Road, 1st Section, Taipeh, Taiwan.
The Commercial Press, Ltd., 211 Honan Rd., Shanghai.

COLOMBIE

Librería Buchholz, Av. Jiménez de Quesada 8-40, Bogotá.

COREE

Eul-Yoo Publishing Co., Ltd., 5, 2-KA, Chongno, Seoul.

COSTA RICA

Imprenta y Librería Trejos, Apartado 1313, San José.

CUBA

La Casa Belga, O'Reilly 455, La Habana.

DANEMARK

Ejnar Munksgaard, Ltd., Nørregade 6, København, K.

EQUATEUR

Librería Científica, Casilla 362, Guayaquil.

ESPAGNE

Librería Bosch, 11 Ronda Universiad, Barcelona.

Librería Mundi-Prensa, Castello 37, Madrid.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Sales Section, Publishing Service, United Nations, New York.

ETHIOPIE

International Press Agency, P.O. Box 120, Addis-Abéba.

FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa, 2 Keskuskatu, Helsinki.

FRANCE

Editions A. Pédone, 13, rue Soufflot, Paris (V^e).

GHANA

University Bookshop, University College of Ghana, Legon, Accra.

GRECE

Kauffmann Bookshop, 28 Stadion Street, Athènes.

GUATEMALA

Sociedad Económico-Financiero, 6a. Av. 14-33, Guatemala.

HAITI

Librairie "A la Caravelle", Port-au-Prince.

HONDURAS

Librería Panamericana, Tegucigalpa.

HONG-KONG

The Swindon Book Co., 25 Nathan Road, Kowloon.

INDE

Orient Longmans, Calcutta, Bombay, Madras, New Delhi et Hyderabad.

Oxford Book & Stationery Co., New Delhi et Calcutta.

P. Varadachary & Co., Madras.

INDONESIE

Pembangunan, Ltd., Gunung Sahari 84, Djakarta.

IRAK

Mackenzie's Bookshop, Baghdad.

IRAN

Guity, 482 Ferdowsi Avenue, Téhéran.

IRLANDE

Stationery Office, Dublin.

ISLANDE

Bokaverzlun Sigfusar Eymundssonar H. F., Austurstraeti 18, Reykjavik.

ISRAEL

Blumstein's Bookstores, 35 Allenby Rd. et 48 Nachlat Benjamin St., Tel-Aviv.

ITALIE

Librería Commissionaria Sansoni, Via Gino Capponi, 26, Firenze, et Via D. A. Azuni, 15/A, Roma.

JAPON

Maruzen Company, Ltd., 6 Tori-Nichome, Nihonbashi, Tokyo.

JORDANIE

Joseph I. Bahous & Co., Dar-ul-Kutub, Box 66, Amman.

LIBAN

Khayat's College Book Cooperative, 92-94, rue Bliss, Beyrouth.

LUXEMBOURG

Librairie J. Trausch-Schummer, place du Théâtre, Luxembourg.

MAROC

Centre de diffusion documentaire du B.E.P.I., 8, rue Michaux-Bellaire, Rabat.

MEXIQUE

Editorial Hermes, S.A., Ignacio Mariscal 41, México, D.F.

NORVEGE

Johan Grundt Tanum Forlag, Kr. Augustsgt. 7A, Oslo.

NOUVELLE-ZELANDE

United Nations Association of New Zealand, C.P.O. 1011, Wellington.

PAKISTAN

The Pakistan Co-operative Book Society, Dacca, East Pakistan.

Publishers United, Ltd., Lahore.

Thomas & Thomas, Karachi.

PANAMA

José Menéndez, Agencia Internacional de Publicaciones, Apartado 2052, Av. 8A, sur 21-58, Panamá.

PARAGUAY

Agencia de Librerías de Salvador Nizza, Calle Pie. Franco No. 39-43, Asunción.

PAYS-BAS

N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.

PEROU

Librería Internacional del Perú, S.A., Casilla 1417, Lima.

PHILIPPINES

Alemar's Book Store, 769 Rizal Avenue, Manila.

PORTUGAL

Livraria Rodrigues, 186 Rua Aurea, Lisboa.

REPUBLIQUE ARABE UNIE

Librairie "La Renaissance d'Égypte", 9 Sh. Adly Pasha, Le Caire.

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Librería Dominicana, Mercedes 49, Ciudad Trujillo.

ROYAUME-UNI

H. M. Stationery Office, P.O. Box 569, London, S.E. 1, et agences HMSO à Belfast, Birmingham, Bristol, Cardiff, Edinburgh et Manchester.

SALVADOR

Manuel Navas y Cia., 1a. Avenida sur 37, San Salvador.

SINGAPOUR

The City Book Store, Ltd., Collyer Quay.

SUEDE

C. E. Fritze's Kungl. Hovbokhandel A-B, Fredsgatan 2, Söckholm.

SUISSE

Librairie Payot, S.A., Lausanne, Genève. Hans Raunhardt, Kirchgasse 17, Zürich 1.

TCHECOSLOVAQUIE

Československý Spisovatel, Národní Třída 9, Praha 1.

THAÏLANDE

Pramuan Mit, Ltd., 55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.

TURQUIE

Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, Istanbul.

UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

Mejdunarodnaia Kniga, Smolenskaia F.schtchad, Moskva.

UNION-SUD-AFRICAINE

Van Schaik's Bookstore (Pty.), Ltd., Church Street, Box 724, Pretoria.

URUGUAY

Representación de Editoriales, Prof. H. D'Elia, Plaza Cagancha 1342, 1° piso, Montevideo.

VENEZUELA

Librería del Este, Av. Miranda No. 52, Edf. Galipán, Caracas.

VIET-NAM

Librairie-Papeterie Xuân Thu, 185, rue Tu-Do, B. P. 283, Saïgon.

YUGOSLAVIE

Cankarjeva Založba, Ljubljana, Slovenia. Državno Preduzeće, Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27/11, Beograd.

Prosvjeta, 5, Trg Bratstva i Jedinstva, Zagreb.

[61F1]

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de dépositaires peuvent être adressées à la Section des ventes, Service des publications, Organisation des Nations Unies, New York (Etats-Unis d'Amérique), ou à la Section des ventes, Office européen des Nations Unies, Palais des Nations, Genève (Suisse).